Quatre-vingt-deuxième année. — N° 161. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 7 Juillet 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 50-821 du 3 juillet 1950 portant délégation d'attributions au ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative (p. 7338).

Ministères d'Etat.

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Arrêtés du 3 juillet 1950 portant nomination du directeur du cabinet du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et délégation de signature (p. 7338).

Ministère de la justice.

Décret du 5 juillet 1950 portant suppression du tribunal de première instance de Lombez (Gers) (p. 7339).

Ministère de l'intérieur.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 7339).

Décret du 6 juillet 1950 relatif au détachement d'un préfet (p. 7339).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 26 et 29 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7340).

Décrets du 29 juin 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 7348).

Arrêté du 29 juin 1950 portant droit à indemnité pour frais de représentation pour certains titulaires d'emplois exercés sur le plan interarmées (p. 7349).

Arrêté du 29 juin 1950 portant concession de logement (p. 7349).

Tableaux de concours de 1950 pour la Légion d'honneur (armée de l'air, réserve) (p. 7349).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 6 juillet 1950 relatif à l'émission de bons des postes, télégraphes et téléphones 3 1/2 p. 100 1950 (p. 7352).

Arrêté du 29 juin 1950 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de secrétaire sténodactylographe à la caisse nationale des marchés de l'Etat (p. 7353).

Arrêté du 3 juillet 1950 fixant le montant du coupon d'intérêt payable le 16 août 1950 aux porteurs de bons d'électricité (p. 7353).

Arrêté du 4 juillet 1950 relatif aux versements compensatoires sur les prix des stocks de carburant auto, gas oil et pétrole lampant détenus à la date du 5 décembre 1949 (p. 7353).

Arrêté relatif à l'application des taxes à la production aux produits agricoles légèrement transformés (rectificatif) (p. 7354).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-825 du 6 juillet 1950 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (p. 7352).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 21 juin 1950 relatif au classement des hôtels de tourisme (p. 7355).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 4 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture (p. 7355).

Arrêté portant maintien en position de disponibilité (administration centrale) (p. 7355).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 50-826 du 30 juin 1950 rendant applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine la loi n° 48-1282 du 18 août 1948 relative à la prescription des obligations nées entre les commerçants à l'occasion de leur commerce (p. 7351).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7354).

Arrêtés portant nominations, classement, revision de carrières, mises en position de mission et en disponibilité, admission à la retraite, conférant l'honorariat et complétant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale d'outre-mer (p. 7354).

Agence économique (p. 7354).

Agriculture (p. 7354).

Eaux et forêts (p. 7354).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 7355).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Médaille d'honneur des syndicats professionnels (p. 7357).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés du 4 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 7356).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 30 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7358).

Ministère de la marine marchande.

Arrêtés du 6 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7359).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunions de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 4 juillet 1950 (p. 7359).

Conseil de la République. — Réunions de commissions du jeudi 6 juillet 1950 (p. 7360).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions (p. 7360).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 7360).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis de tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 7361).

Avis aux importateurs de diamants taillés autres que pour usages industriels (p. 7361).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (p. 7361).

Situation de la Banque de France (p. 7362).

Annonces (p. 7363).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuille 74 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 50-824 du 3 juillet 1950 portant délégation d'attributions au ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu le décret n° 46-1786 du 9 août 1946 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 17 et 18;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Paul Giacobbi, ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, est chargé par délégation du président du conseil des ministres:

De préparer les textes généraux nécessaires à l'application de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et d'en coordonner l'exécution;

De suivre, en accord avec le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget, l'application des principes relatifs à la rémunération et au régime de prévoyance des fonctionnaires;

De préparer, en accord avec les ministres intéressés, l'organisation ou la réorganisation des administrations ou services et le perfectionnement des méthodes de travail.

Pour l'accomplissement des tâches ci-dessus définies, la direction de la fonction publique et le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics sont à sa disposition.

Art. 2. — Il exerce, par délégation du président du conseil, les attributions dévolues à celui-ci en ce qui concerne l'école nationale d'administration, le centre des hautes études administratives et les instituts d'études politiques, telles qu'elles sont définies par l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 susvisée et les textes qui l'ont complétée et modifiée.

Art. 3. — Il assiste le président du conseil pour toutes les questions touchant à l'organisation départementale et communale et, en particulier, à la coordination et à la déconcentration administratives.

Art. 4. — Il reçoit du président du conseil des ministres délégation générale et permanente pour signer, dans la limite des attributions mentionnées aux articles 1er et 2 ci-dessus, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Art. 5. — Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

MINISTERES D'ETAT

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Nomination du directeur du cabinet du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et délégation de signature.

Par arrêté du 3 juillet 1950, est nommé directeur du cabinet du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative:

M. René Aucourt.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 juillet 1950.

Le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret n° 47-523 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1950 portant nomination au cabinet du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. René Aucourt, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre tous actes, arrêtés, décisions, ordonnances de payements, virements et délégation à l'exception des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1950.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

PAUL GIACOBBI.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Citations à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Bussière (Jacques-Félix), ancien préfet régional de Marseille, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918, Croix de guerre 1939-1940, médaille de la Résistance. Officier d'infanterie des guerres 1914-1918 et 1939-1940, préfet dans la tradition la plus noble de l'administration française, a continué le combat contre l'occupant à la tête des départements où ses fonctions l'ont successivement appelé. Déporté de la Résistance au bagne de Neuengamme, a été un exemple d'énergie et de courage pour ses compagnons de misère en ne désespérant à aucun moment de la victoire finale, même aux heures les plus sombres. A trouvé une mort glorieuse le 3 mai 1945 dans la baie de Neustadt au service de sa patrie et de l'idéal républicain qu'il n'avait jamais cessé d'aimer ardemment.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

Le président du conseil des ministres,
ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Thery (Paul), ancien préfet de la Haute-Saône, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918. Glorieux combattant de la guerre 1914-1918, fut grièvement blessé à la tête de sa section de tirailleurs en 1916. Chef juste et énergique, animé de la plus haute foi patriotique. Intransigeant sur les principes, sut toujours résister aux exigences de ceux qui méconnaissaient l'intérêt national. Arrêté par les Allemands, déporté à Dachau où il manifesta toujours très courageusement sa foi en la victoire. Mort pour la France le 15 janvier 1945.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

Le président du conseil des ministres,
ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Décret du 6 juillet 1950 relatif au détachement d'un préfet.

Par décret en date du 6 juillet 1950, M. Voizard (Pierre), préfet hors classe en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (affaires allemandes et autrichiennes), est maintenu en service détaché auprès du même ministère pour être mis à la disposition du gouvernement monégasque.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 juillet 1950 portant suppression du tribunal de première instance de Lombez (Gers).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 16 juillet 1930 complétant la loi du 22 août 1929 sur l'organisation des tribunaux de première instance, notamment son article 19 (alinéa 2), ainsi conçu:

« Lorsque, dans une circonscription judiciaire, le nombre des avoués en exercice aura été, pendant plus de trois mois, inférieur à deux, le tribunal sera supprimé par décret rendu en conseil d'Etat.

« La répartition territoriale des anciennes circonscriptions judiciaires se fera dans le cadre du département, et par cantons, au profit du ou des tribunaux les plus voisins, par décret rendu en conseil d'Etat, qui pourra modifier, s'il y a lieu, la composition du ou des tribunaux de rattachement »;

Vu le décret du 28 mars 1931 relatif à l'organisation judiciaire, modifié par le décret du 25 juin 1934;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Le tribunal de première instance de Lombez (Gers) est supprimé.

L'arrondissement judiciaire de ce tribunal est rattaché au ressort du tribunal d'Auch, conformément au tableau ci-après:

ANCIEN arrondissement judiciaire.	CANTONS RATTACHES	TRIBUNAL de rattachement.	RESSORT DU TRIBUNAL
COUR D'APPEL D'AGEN. — *Département du Gers.*			
Lombez.	Tous les cantons.	Auch.	Anciens arrondissements judiciaires d'Auch et de Lombez.

Art. 2. — Le tableau A, annexé au décret du 28 mars 1931, est modifié ainsi qu'il suit:

TRIBUNAUX	NOMBRE de chambres.	PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	JUGE d'instruction	JUGES	PROCUREUR	SUBSTITUTS	GREFFIER en chef.	GREFFIERS	SECRÉTAIRE de parquet.	TRIBUNAUX de rattachement.
COUR D'APPEL D'AGEN. — *Département du Gers.*											
Auch	1	1	1	1	3	1	2	1	2	1	
Condom					Effectifs sans changement.						
Lectoure					Effectifs sans changement.						
Mirande					Effectifs sans changement.						

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 26 juin 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du président de la République en date du 29 juin 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 26 juin 1950 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée aux officiers dont les noms suivent:

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

Sagon (A. M. G.), enseigne de vaisseau de 1re classe. Cité à l'ordre de la marine nationale par ordre n° 113 EMG/O du 4 avril 1950. Cette citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Guyot (F.-L.), officier de 2e classe des équipages de la flotte. Cité à l'ordre de l'armée de mer par décision ministérielle du 4 avril 1950. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 29 juin 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(MUTILÉ A 100 P. 100 DE LA GUERRE 1914-1918)

Par décret en date du 29 juin 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relative à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur. Le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur au grade d'officier.

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

Jaffre (François), ex-second maître fusilier, mle 11030 Lorient. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 octobre 1932. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre avec bénéfice de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919.

Décret du 29 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 juin 1950, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 juin 1950, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 14 juillet 1950.)

ANNÉES 1918-1919

Personnels des différents corps de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active.

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Application des dispositions de l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930 et de l'article 6 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

Labbey (A.-A.-L.), contre-amiral (2e section); 39 ans 3 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la 2e section du cadre des officiers généraux. Officier du 27 juillet 1933. Cité

Le Badens (A.-R.-D.), capitaine de vaisseau de réserve; 30 ans 5 mois de services, dont 4 ans et 10 mois dans la réserve. Officier du 11 janvier 1936. Quatre fois cité.

De Lestrange (M.-P.-A.), capitaine de vaisseau de réserve; 38 ans 2 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Officier du 30 décembre 1933. Cité.

Lemaire (A.-P.-A.), capitaine de vaisseau de réserve; 41 ans 3 mois de services, dont 11 mois dans la réserve. (Application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.) Officier du 9 juillet 1939. Deux fois cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Lescaudron (L.-L.-M.), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe honoraire; 46 ans 4 mois de services, dont 5 ans 4 mois dans la réserve. Officier du 11 janvier 1935. Cité.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Moch (J.), ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale de réserve; 39 ans 3 mois de services, dont 21 ans 6 mois dans la réserve. Officier du 31 juillet 1937. Cité.

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

Nongarede (P.-F.), capitaine de corvette de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 16 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 18 avril 1941. Trois fois cité.

Chobelet (G.-C.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 6 mois de services, dont 27 ans dans la réserve. Chevalier du 31 mars 1938. Cité.

O'Neill (R.-M.), capitaine de frégate de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 5 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936. Cité.

Lebièvre (J.-Y.-M), capitaine de corvette de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 5 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936. Cité.

Bonnecarrère (J.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 22 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1932. Cité.

Pergeaux (A.-P.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 8 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1928. Cité.

Romeuf (P.-G.-F.), capitaine de corvette de réserve; 28 ans 1 mois de services, dont 8 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1935. Cité.

De Gouyon de Coipel (J.), capitaine de corvette de réserve; 30 ans 10 mois de services, dont 20 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité.

Labarrière (R.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 21 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1941. Cité.

Beaujeu (A.-L.), capitaine de corvette honoraire; 38 ans 8 mois de services, dont 34 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 9 juillet 1930. Cité.

Anduze-Faris (L.-R.-F.), lieutenant de vaisseau honoraire; 34 ans de services, dont 20 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1938. Cité.

Comby (P.-Y.-M.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 25 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité, médaille de la Résistance.

Goachet (R.-C.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1932. Cité.

Assier de Pompignan (Y.-M.-L.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 5 mois de services, dont 5 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1932. Cité.

Primet (M.-J.-E.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 7 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 29 janvier 1927. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Royan (P.-R.-A.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938. Cité.

Birgand (R.-J.-A.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 8 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939. Cité.

Chef-d'Hotel (J.-V.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 35 ans 11 mois de services, dont 8 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931. Cité.

Bideau (N.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 28 ans 5 mois de services, dont 3 ans dans la réserve; Chevalier du 1er janvier 1940. Cité.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Lesquibe (R.-J.-J.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 31 ans 3 mois de services, dont 23 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 24 juin 1934. Cité.

Corps de commissariat de la marine.

Coton (C.), commissaire principal de réserve; 33 ans de services, dont 12 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1928. Cité.

Corps de santé de la marine.

Condé (P.), médecin de 1re classe de réserve; 34 ans 8 mois de services, dont 18 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 20 janvier 1931. Cité.

Leissen (P.-J.), médecin principal honoraire; 34 ans 8 mois de services, dont 19 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921. Cité.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Le Guillou (P.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 39 ans de services, dont 9 mois dans la réserve (application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949). Chevalier du 1er juillet 1931. Cité. Blessé.

Cadiou (E.-J.), officier des équipages de réserve; 30 ans 5 mois de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937. Cité.

Esnault (E.-E.-A.), officier principal des équipages de réserve; 41 ans 3 mois de services, dont 5 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 23 décembre 1938. Cité.

Arnaud (J.-M.-A.), officier principal des équipages de réserve; 37 ans 2 mois de services, dont 4 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939. Cité.

Queugniet (C.-F.-E.), officier de 2e classe des équipages de réserve; 30 ans 6 mois de services, dont 3 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 13 janvier 1934. Cité.

Le Hénaff (H.-C.-M.), officier de 1re classe des équipages honoraire; 37 ans 8 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1934. Cité.

Kéromnès (J.), officier principal des équipages de réserve; 40 ans de services, dont 5 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1935. Cité.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

BRANCHE CONSTRUCTIONS ET ARMES NAVALES

Le Mentec (J.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 45 ans 10 mois de services, dont 2 ans 10 mois dans la réserve (application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949). Chevalier du 30 juin 1937. Cité.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

Brière (R.-M.-H.-J.), capitaine de corvette de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Chabot-Morisseau (R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 7 mois de services, dont 17 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Brière (J.-L.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 annuités, dont 12 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Médaille de la Résistance.

Nautre (L.-M.-C.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Richard (G.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Roisson (A.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Dutilh (J.-R.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 5 ans 11 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Mazéas (J.-L.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 21 ans 2 mois de services, dont 9 ans dans la réserve. Deux fois cité.

Macelloni (A.-E.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 4 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Caillat (R.-M.-F.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 24 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Le Bouteiller (J.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 4 mois de services, dont 18 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Le Bihan (M.-V.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 25 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Bienvenue (Y.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 4 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Rousset de Préville (B.-M.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Heeley (P.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 23 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Chavanier (G.-V.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 10 mois de services, dont 24 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Mascre (L.-J.-G.-A.), capitaine de corvette de réserve; 30 ans 6 mois de services, dont 27 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Rivière (E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Franzoni (E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 8 mois de services, dont 21 ans 11 mois dans la réserve. Cité.

Vanier (G.-V.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 4 mois de services, dont 24 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Le Roux (L.-F.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 24 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Le Pelles (J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 24 ans dans la réserve. Cité.

Coustaheau (R.-M.-J-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Serre (M.-J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 23 ans dans la réserve. Cité.

Allez (H.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Richard (G.-L.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans de services, dont 20 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Degeorge (C.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 17 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Médaille des évadés.

Delsuc (J.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 7 mois de services, dont 14 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Fouque (A.-J.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Maréchal (J.-M.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 12 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Siaud (E.-F.-M.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 1 mois de services, dont 11 ans 11 mois dans la réserve. Cité.

Gaches (R-L), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 14 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Bret (C.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 19 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Le Piver (A.-A.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 7 mois de services, dont 18 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Touchard (R.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 21 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Borlet (P.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 16 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Hus (J.-L.-A.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 22 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

Acker (H.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 8 mois de services, dont 23 ans 8 mois dans la réserve Cité.

Le Guen (J.-F.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Houssin (H.-J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 19 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Carpier (A.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve, 28 ans 3 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Chitry (J.-P.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Roncajolo (M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 7 mois de services, dont 22 ans dans la réserve. Cité.

Le Goaster (P.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 7 mois de services, dont 26 ans dans la réserve. Cité.

Ducrets (P.-F.-E.), lieutenant de vaisseau en retraite; 22 ans 4 mois de services, dont 18 ans 5 mois dans la réserve. Blessé. Cité.

Hemery (F.-E.-A.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe honoraire; 21 ans 2 mois de services; dont 14 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Lindemann (H.-J.-M.-E.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 18 ans 4 mois dans la réserve. Cité.

Merson (G.-F.-E.-O.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 1 mois de services, dont 7 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Carboneil (B.-A.-V.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 26 ans 8 mois dans la réserve. Blessé. Cité.

Robine (P.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 17 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Bonzans (J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 7 mois de services, dont 17 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Prigent (F.-Y.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 1 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Guillibert Gautier de Lalausiere (J.-R.-L.-M.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 7 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Gany (R.-J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 24 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Veillard (A.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans de services, dont 6 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Boillacon (M.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 1 mois de services, dont 14 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

Coffin (J.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 11 mois de services, dont 26 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Le Berre (R.-F.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe; 27 ans 7 mois de services, dont 26 ans dans la réserve. Cité.

Pomey (P.), capitaine de corvette de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Degouet (R.-L.-S.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 24 ans 7 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Leconte (F.-C.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Catherine (A.-G.-E.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 3 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Guinaudi (H.-L.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 9 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Gernigon (E.-G.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 3 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Moret (H.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Le Roy (P.-J.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 29 ans 2 mois de services, dont 23 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

Petit (E.-L.-V.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Moura (C.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Pavesio (L.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 22 ans 7 mois de services, dont 20 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Lacoste (J.-W.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 20 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Tephany (J.-L.-J.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 29 ans 5 mois de services dont 23 ans 11 mois dans la réserve. Cité.

Doye (A.-R.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 22 ans 2 mois de services, dont 6 ans 2 mois dans la réserve. Cité

Plot (M.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 22 ans 7 mois de services, dont 20 ans 1 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Chiris (A.-G.-T.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 28 ans 8 mois de services, dont 23 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Noyer (J.-M.-A.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 32 ans 3 mois de services, dont 24 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Rousseau (M.-P.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 7 mois de services, dont 18 ans 1 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Debiere (L.-D.-E.-A.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 26 ans 11 mois de services, dont 23 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Médaille de la Résistance.

Nobili (M.-N.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 20 ans 11 mois de services, dont 15 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Jacquet (P.-P.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 3 ans 7 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Lescaudron (R.-G.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Trouvay (L.-F.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers de justice maritime.

Bagard (M.-J.), officier de justice maritime de 2e classe de réserve; 31 ans 10 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Birot (J.-V.), ingénieur de 2e classe du génie maritime de réserve; 20 ans 1 mois de services exclusivement dans la réserve. Cité.

Corps du commissariat de la marine.

Lefevre (B.-E.), commissaire de 1re classe de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 16 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

Guibaud (O.-F.), commissaire de 1re classe de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 12 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Slifkens (J.-L.-P.), commissaire de 1re classe de réserve; 20 ans 9 mois de services, dont 12 ans 6 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Corps de santé de la marine.

Kervarec (L.-P.), médecin de 1re classe de réserve; 30 ans 1 mois de services, dont 24 ans 4 mois dans la réserve. Cité.

Destelle (E.-P.-J.), médecin de 1re classe de réserve; 33 ans 11 mois de services, dont 25 ans 11 mois dans la réserve. Cité.

Chaumette (J.-L.), chirurgien dentiste de 2e classe de réserve; 21 ans 1 mois de services, dont 20 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Boisniere (J.-F.-M.-J.), médecin de 1re classe de réserve; 34 ans de services, dont 25 ans 11 mois dans la réserve. Blessé. Cité.

Lotte (F.-E.), médecin de 1re classe de réserve; 34 ans 8 mois de services, dont 7 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Creachcadec (J.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 36 ans 1 mois de services, dont 10 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Le Coz (P.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 35 ans 8 mois de services, dont 10 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Kerouedan (C.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 35 ans 8 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Blessé. Médaille de la Résistance.

Trehiou (Y.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 34 ans 10 mois de services, dont 28 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

Lasbleye (P.-F.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 34 ans 10 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Potentini (A.-F.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 33 ans 8 mois de services, dont 29 ans dans la réserve. Cité.

Bré (A.-E.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 38 ans de services, dont 28 ans 4 mois dans la réserve. Cité.

Cornou (F.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 30 ans 11 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Manach (F.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 3 ans 7 mois dans la réserve. Trois fois cité.

Fort (Ch.-G.-L.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 23 ans 10 mois de services, dont 3 ans dans la réserve. Trois fois cité.

Hello (P.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 32 ans 3 mois de services, dont 4 ans 3 mois dans la réserve. Blessé.

Guillou (P.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 31 ans 4 mois de services, dont 4 ans dans la réserve. Cité.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Kromberg (R.-L.-A.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 31 ans 8 mois de services, dont 27 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Durand-Couppel de Saint-Front (M.-M.-P.), officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe; 24 ans 7 mois de services, dont 22 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

BRANCHE CONSTRUCTIONS ET ARMES NAVALES

Bellot (R.-F.-S.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 39 ans 10 mois de services, dont 3 ans 11 mois dans la réserve. Cité.

Mahaut (M.), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve. Blessé.

Décret du 29 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 juin 1950, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 juin 1950 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 14 juillet 1950.)

ANNÉES 1918-1940

Personnels des différents corps de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active.

DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

Mazen (A.-N.-C.-G.), capitaine de vaisseau de réserve; 39 ans 3 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Officier du 1er juillet 1931.

Rey (A.-M.-E.-J.), capitaine de vaisseau de réserve; 40 ans 3 mois de services, dont 8 ans 9 mois dans la réserve. Officier du 3 juillet 1933.

Rebel (L.-M.), capitaine de vaisseau honoraire; 43 ans de services, dont 10 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Officier du 16 juin 1920.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Cornet (H.-A.), ingénieur mécanicien général de 1re classe (deuxième section); 44 ans 4 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la 2e section du cadre des officiers généraux. Officier du 28 juin 1935.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Conturie (P.-M.), ingénieur général de 2e classe de l'artillerie navale (2e section); 46 ans 3 mois de services, dont 5 ans dans la 2e section du cadre des officiers généraux Cité. Officier du 8 janvier 1927.

Genest (R.-P.), ingénieur général de 2e classe du génie maritime (2e section); 47 ans 3 mois de services, dont 8 ans 5 mois dans la 2e section du cadre des officiers généraux. Officier du 27 décembre 1924.

Smagghe (G.-E.-C.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 35 ans 11 mois de services, dont 19 ans 1 mois dans la réserve. Deux fois cité. Blessé. Officier du 30 juin 1932.

Corps des ingénieurs hydrographes.

Cathenod (H.-P.-J.), ingénieur hydrographe général de 1re classe (2e section); 46 ans 3 mois de services, dont 5 ans 5 mois dans la 2e section du cadre des officiers généraux. Blessé. Cité. Officier du 14 juillet 1924.

Corps du commissariat de la marine.

La Porte (J.-L.-M.), commissaire général de 2e classe (2e section); 47 ans 2 mois de services, dont 8 ans 3 mois dans la 2e section du cadre des officiers généraux. Officier du 20 janvier 1931.

Corps de santé de la marine.

Breuil (A.-P.-M.), médecin général de 2e classe (2e section); 37 ans 2 mois de services, dont 3 ans 8 mois dans la 2e section du cadre des officiers généraux, Cité. Officier du 30 juin 1932.

Boulard (H.-R.), pharmacien chimiste en chef de 1re classe de réserve; 38 ans 3 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Trois fois cité. Officier du 2 juillet 1936.

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

Picot (J.-E.-Y.), capitaine de frégate de réserve; 36 ans 3 mois de services, dont 15 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 6 mars 1925.

Cumain (J.-N.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 21 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 5 juin 1940.

Coeffin (P.-H.-J.), capitaine de corvette de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 21 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 9 juillet 1930.

Fortin (J.-R.), capitaine de frégate de réserve; 31 ans 9 mois de services, dont 7 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931.

Sellon (F.-E.-S.), capitaine de frégate de réserve; 35 ans 7 mois de services, dont 5 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 27 juin 1929.

Poluchon (J.-M.-R.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 24 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 13 mai 1933.

Le Vavasseur (R.-C.-J.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 9 ans dan sla réserve. Chevalier du 27 juin 1929.

Ruffier d'Epenoux (M.-B.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 20 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 2 juillet 1927.

Rebotier (J.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 27 ans 2 mois dans la rérserve. Chevalier du 17 juillet 1929.

Dard (Ch.-F.-M.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 20 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 8 janvier 1927.

Gachet (H.-G.-P.), capitaine de corvette de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 21 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 6 mars 1925.

Bruel (P.-P.-M.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 9 mois de services, dont 7 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1931

Mathieu (F.-E.), capitaine de corvette de réserve; 39 ans 3 mois de services, dont 25 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Testot-Ferry (E.-M.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 25 ans dans la réserve. Chevalier du 13 mai 1933.

De Bertier de Sauvigny (M.-H.-M.), capitaine de corvette; 40 ans 2 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

Boisserie (J.-G.-F.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 10 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1928.

Bissery (Ch.-J.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 9 mois de services, dont 9 ans dans la réserve Chevalier du 29 décembre 1932.

Dansac (H.), capitaine de corvette de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

Masson (Th.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 4 mois de services, dont 6 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 11 février 1936.

Trillard (M.-A.-J.-A.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 23 décembre 1938.

Lefeuvre (A.-J.-M.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 5 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 21 janvier 1931.

Le Moigne (E.-Y.-M.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 6 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 25 mars 1937.

Dieudonne (J.-M.), capitaine de corvette en retraite; 40 ans 9 mois de services, dont 15 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 14 juillet 1919.

Le Breton (F.-G.-C.-A.), capitaine de frégate en retraite; 41 ans de services, dont 16 ans dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

Vandersten-Mauduit-Larive (A.-F.-A.), capitaine de corvette honoraire; 39 ans de services, dont 31 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 13 mai 1927.

Raoul (P.-H.-J.-E.), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 18 ans 10 mois dans la réserve. Deux fois cité. Médaille de la Résistance. Chevalier du 31 mai 1949.

Foignet (A.-R.), capitaine de frégate de réserve; 31 ans 3 mois de services, dont 25 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 31 mai 1940.

Fauve (A.-C.-G.-G.), capitaine de frégate de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

Hud (P.-G.-C.), capitaine de corvette de réserve; 33 ans 8 mois de services dont 3 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 29 décembre 1932.

Michel (L.-M.-M.), capitaine de corvette de réserve; 36 ans 3 mois de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 6 mars 1925.

Pacaud (M.-P.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 2 mois de services, dont 7 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 11 février 1939.

Laulanie (E.-M.-A.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 7 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 29 décembre 1932.

Marti (A.-A.-E.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 8 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931.

Evenou (F.-J.-M.), lieutenant de vaisseau honoraire; 31 ans 7 mois de services, dont 24 ans dans la réserve. Chevalier du 10 octobre 1928.

Ducom (R.-J.-M.), lieutenant de vaisseau honoraire; 34 ans 4 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Rabecq (E.-L.), lieutenant de vaisseau honoraire; 25 ans de services, dont 20 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Toravel (F.-M.), lieutenant de vaisseau auxiliaire; 37 ans de services, dont 30 ans dans la réserve. Chevalier du 18 juin 1920.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Salen (E.-M.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 34 ans 2 mois de services, dont 5 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1928.

Faux (R.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 7 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 21 janvier 1931.

Gambillon (H.-P.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 36 ans 3 mois de services, dont 11 ans dans la réserve. Chevalier du 14 janvier 1928.

Muller (R.-E.-L.-M.), ingénieur mécanicien principal de réserve ; 28 ans 3 mois de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1936.

Manach (R.-J.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 25 ans 6 mois de services, dont 3 ans dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Riviere (J.-G.-M.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 30 ans 5 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1935.

Carli (F.-M.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 36 ans 3 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 12 juillet 1935.

Le Cornec (A.-P.-M.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940.

Horgues-Debat (P.-A.), ingénieur mécanicien principal honoraire; 40 ans 3 mois de services, dont 11 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 15 janvier 1920.

Cathoch (L.), ingénieur mécanicien principal honoraire; 43 ans 11 mois de services, dont 16 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 15 janvier 1920.

Corps des officiers de justice maritime.

Fauny (P.-L.-F.), officier de justice maritime de 1re classe de réserve; 36 ans 1 mois de services, dont 11 ans dans la réserve. Chevalier du 25 juin 1925.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Rialan (P.-E.-M.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 15 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 1er octobre 1919.

Marger (P.-L.-E.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 15 ans 11 mois dans la réserve. Blessé, deux fois cité. Chevalier du 15 juin 1920.

Chapuis (E.-J.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale de réserve; 40 ans 3 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 11 juillet 1924.

Coste (D.-J.-G.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 32 ans 3 mois de services, dont 12 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 11 février 1930.

Billard (J.-A.-V.), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime de réserve; 32 ans 3 mois de services, dont 6 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937.

Haas (J.-M.-C.), ingénieur du génie maritime de 1re classe de réserve; 38 ans 2 mois de services, exclusivement dans la réserve. Chevalier du 7 août 1918.

Perrachon (J.), ingénieur du génie maritime de 1re classe de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 22 ans 10 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Gensollen (P.-J.-E.), ingénieur principal du génie maritime de reserve; 35 ans 3 mois de services, dont 6 ans 1 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 11 janvier 1935.

Destoumieux (P.-V.), ingénieur principal de l'artillerie navale de réserve; 32 ans 2 mois de services, dont 21 ans 3 mois dans la réserve. Deux fois cité, blessé. Chevalier du 16 juin 1920.

Dubois de Hoves de Fosseux (M.-E.-F.-J.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale de réserve; 40 ans 3 mois de services, dont 18 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 11 juillet 1924.

Pasquet (H.-M.-E.), ingénieur principal de l'artillerie navale de réserve, 36 ans 4 mois de services, dont 18 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 12 juin 1929.

Delahousse (P.-L.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 38 ans 3 mois de services, dont 25 ans 10 mois dans la réserve. Blessé, cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Gelain (J.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 10 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Roger-Vasselin (J.-F.-G.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 16 ans 6 mois dans la réserve. Quatre fois cité. Chevalier du 16 juillet 1920.

Corps du commissariat de la marine.

Roger (J.-A.-L.-B.), commissaire principal de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 20 ans dans la réserve. Chevalier du 11 juin 1924.

Charil de Villanfray (H.-E.-M.-J.), commissaire principal de réserve; 33 ans 7 mois de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 15 octobre 1927.

Hugonneau-Beaufet (P.-J.), commissaire principal de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 26 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 11 octobre 1928.

Chapuis (Ch.-G.-A.-C.), commissaire en chef de 1re classe de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 3 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

Blanc (G.-L.-A.), commissaire en chef de 2e classe de réserve; 36 ans 5 mois de services, dont 9 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 11 juillet 1924.

Corps de santé de la marine.

Lafontaine (C.-D.-A.), médecin principal honoraire; 35 ans de services, dont 29 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 9 janvier 1933.

Voisin (R.-H.-Ch.-P.-M.), médecin de 1re classe de réserve; 36 ans de services, dont 29 ans dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940. Médaille de la Résistance.

Doumas (P.-A.-C.), médecin en chef de 1re classe de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 10 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 décembre 1925.

Lapouge (A.-M.-J.), médecin de 1re classe de réserve; 36 ans 6 mois de services, dont 29 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 27 juillet 1931.

Lemoine (A.-L.), médecin de 1re classe honoraire; 36 ans 6 mois de services, dont 27 ans 10 mois dans la réserve. Trois fois cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Calmels (E.-A.), médecin principal de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 23 ans 11 mois dans la réserve. Trois fois cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Gaillard (L.-P.-Th.), médecin principal de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 24 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Rivière (M.-J.-P.), médecin principal de réserve; 36 ans 1 mois de services, dont 29 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Triaud (J.-L.-M.-J.), médecin principal honoraire; 38 ans 1 mois de services, dont 14 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1924.

Fumey (M.-Ch.), pharmacien chimiste principal de réserve; 37 ans 2 mois de services, dont 25 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 23 avril 1931.

Lequerre (M.-J.-P.), médecin principal de réserve; 35 ans 4 mois de services, dont 14 ans 1 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Ramond (A.-F.), médecin principal de réserve; 35 ans 7 mois de services, dont 10 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 27 juin 1929.

Gay (J.-M.-F.), médecin principal de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 19 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 2 juillet 1927.

Coiffe (G.-G.-R.), médecin principal de réserve; 35 ans 4 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 14 juillet 1938.

David (G.-G.-E.-R.), médecin de 1re classe de réserve; 35 ans de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 8 janvier 1927.

Cardera (P.-L.-F.), médecin principal de réserve; 35 ans de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 25 mars 1937.

Jobard (M.-J.-Ch.), médecin de 1re classe honoraire; 36 ans 6 mois de services, dont 27 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921.

Dore (F.-R.), médecin de 1re classe de réserve; 34 ans 5 mois de services, dont 25 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 10 février 1933.

Blanchot (H.-Ch.), médecin principal honoraire; 35 ans 2 mois de services, dont 19 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 10 octobre 1928.

Deney (J.-M.-J.-B.), médecin principal de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 8 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 11 février 1930.

Ragiot (Ch.-J.-E.-B.), médecin principal de réserve; 34 ans 10 mois de services, dont 21 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 1er janvier 1940.

Dupouy (P.-I.-V.), médecin de 1re classe de réserve; 34 ans 8 mois de services, dont 26 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 22 juin 1939.

Coupu (G.-R.), médecin de 1re classe honoraire; 34 ans 6 mois de services, dont 28 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 25 mars 1937.

Calvi (L.-R.), médecin principal honoraire; 40 ans 1 mois de services, dont 16 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 17 janvier 1919.

Istin (M.-F.), pharmacien chimiste en chef de 1re classe de réserve; 29 ans 2 mois de services, dont 3 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 21 juillet 1936.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Kerhuel (J.-M.), officier en chef des équipages de réserve; 39 ans 6 mois de services, dont 5 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

Le Picard (J.-F.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 45 ans 11 mois de services, dont 9 ans 3 mois dans la réserve. Trois fois cité. Chevalier du 1er juillet 1931.

Seguillon (A.-L.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 38 ans 6 mois de services, dont 5 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 décembre 1933.

Care (R.-E.-E.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 40 ans 6 mois de services, dont 5 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 28 juin 1935.

Maury (F.-R.-J.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 39 ans de services, dont 5 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936.

Lucazeau (E.-H.), officier principal des équipages de réserve; 36 ans 7 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 juin 1937.

Mahec (P.-M.), officier principal des équipages de réserve; 37 ans 10 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 juin 1937.

Kergroach (E.), officier principal des équipages de réserve; 38 ans 8 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936.

Lamort (F.-L.-H.), officier principal des équipages en retraite; 42 ans 10 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 8 janvier 1927.

Castel (J.-L.), officier principal des équipages en retraite; 45 ans de services, dont 6 ans dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1928.

Le Mée (V.-J.-M.), officier principal des équipages en retraite; 43 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 20 juin 1925.

Savin (J.-J.-J.), officier des équipagse de 1re classe de réserve; 39 ans 2 mois de services, dont 3 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 12 janvier 1929.

Gouzien (P.-M.), officier principal des équipages de réserve; 42 ans 3 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

Kervella (M.-J.), officier principal des équipages de réserve; 42 ans 6 mois de services, dont 5 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 27 décembre 1935.

Gentric (A.), officier principal des équipages de réserve; 42 ans 11 mois de services, dont 5 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1935.

Le Roux (L.-J.-L.-M.), officier principal des équipages de réserve; 38 ans 2 mois de services, dont 5 ans 2 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 juin 1937.

Coleno (J.-J.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 37 ans 8 mois de services, dont 29 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 5 juin 1940.

Berriet (E.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 36 ans 6 mois de services, dont 10 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Médaille de la Résistance. Chevalier du 16 juin 1938.

Mao (V.-L.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 38 ans 2 mois de services, dont 8 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938.

Puybaraud (L.-V.-M.), officier principal des équipages de réserve; 34 ans 4 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Derome (J.-Ch.), officier de réserve interprète et du chiffre principal; 35 ans de services, dont 28 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 16 septembre 1940.

Dubarbier (J.-A.-J.-G.), officier interprète et du chiffre de 2e classe honoraire; 30 ans 10 mois de services, dont 22 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 juin 1932.

Corps des officiers d'administration.

BRANCHE DES DIRECTIONS DE TRAVAUX

Treguer (A.), officier d'administration principal de réserve; 40 ans 10 mois de services, dont 3 ans dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

Bideau (Y.-M.), officier d'administration en chef de réserve; 31 ans 2 mois de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Blessé. Chevalier du 28 décembre 1932.

Le Hunzec (J.), officier d'administration en chef de réserve; 44 ans 9 mois de services, dont 8 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 1er décembre 1931.

Cerison (L.-J.), officier d'administration principal de réserve; 38 ans 10 mois de services, dont 4 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

BRANCHE COMMISSARIAT ET SANTÉ

Thiphagne (Ch.-P.-A.), officier principal d'administration en retraite; 41 ans 10 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 29 décembre 1932.

Dirou (L.-L.-J.), officier en chef d'administration de réserve; 41 ans 8 mois de services, dont 8 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 14 janvier 1928.

Cadiou (F.-M.), officier principal d'administration de réserve; 41 ans 3 mois de services, dont 3 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 25 juin 1935.

Rancurel (L.-J.-R.), officier principal d'administration de réserve; 40 ans 2 mois de services, dont 3 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1936.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

BRANCHE CONSTRUCTIONS ET ARMES NAVALES

Jouve (C.-G.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 44 ans 11 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la réserve. Blessé. Chevalier du 28 juin 1925.

Agens (F.-A.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 47 ans 28 jours de services, dont 8 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 6 novembre 1920.

Grassiot (E.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 48 ans 8 mois de services, dont 3 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

Urhi (P.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 47 ans 2 mois de services, dont 9 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1934.

Renard (J.-A.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 44 ans 9 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1935.

Souquet (H.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 44 ans 11 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936.

Labrunie (J.-B.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 44 ans 11 mois de services, dont 3 ans 7 mois de réserve. Chevalier du 1er juillet 1936.

Brochier (P.-J.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 39 ans 2 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Maunier (G.-L.-B.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 46 ans 6 mois de services, dont 9 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

Maignien de Mersuay (J.-O.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 17 ans 3 mois dans la réserve.

Le Meiter (H.-G.-S.-R.-L.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve.

Chelvoder (P.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 24 ans 8 mois dans la réserve.

Beaudean (R.), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 8 mois de services, dont 21 ans 4 mois dans la réserve.

Matharel (M.-M.-J.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve.

Mesuret (P.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 19 ans 4 mois dans la réserve.

Vitlu de Kerraoul (R.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve.

Le Boles (H.-E.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans de services, dont 28 ans dans la réserve.

Paumier (B.-F.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 11 mois de services, dont 26 ans 9 mois dans la réserve.

Coze (M.-M.-E.-E.), capitaine de corvette de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 21 ans 4 mois dans la réserve.

Jomeau (B.-Y.-P.), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 23 ans 7 mois dans la réserve.

Michel (M.-F.-D.), capitaine de corvette de réserve; 21 ans 1 mois de services, dont 16 ans 1 mois dans la réserve.

Martin (Ph.-L.-C.), capitaine de corvette de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 12 ans 7 mois dans la réserve.

Rapp (Ch.-Ph.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 1 mois de services, dont 23 ans 3 mois dans la réserve.

Suzanne (M.-L.-V.), capitaine de corvette de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 15 ans 9 mois dans la réserve.

Garoche (P.-M.-R.-J.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 1 mois de services, dont 29 ans 7 mois dans la réserve.

Clement (R.-J.), capitaine de corvette de réserve; 33 ans 10 mois de services, dont 29 ans dans la réserve.

Viguier (P.-M.-A.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans de services, dont 30 ans 4 mois dans la réserve.

Chardon (J.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 2 mois de services, dont 28 ans 2 mois dans la réserve.

Monteault (H.-F.-M.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 24 ans dans la réserve.

Nouailhetas (P.-M.-B.-H.-A.), capitaine de corvette de réserve; 30 ans 11 mois de services, dont 21 ans 11 mois dans la réserve.

Jacquet (M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 23 ans 6 mois dans la réserve.

Griffe (P.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 19 ans 11 mois dans la réserve.

Besnard (R.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 32 ans de services, dont 28 ans dans la réserve.

Muller (J.-B.-F.-M.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 9 mois de services, dont 25 ans 2 mois dans la réserve.

Sempe (Y.-J.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 5 mois de services, dont 18 ans 4 mois dans la réserve.

Deriand (J.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 21 ans 6 mois dans la réserve.

Peyrusse (G.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve.

De Puiffe de Magondeaux (J.-B.-M.-J.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 19 ans 3 mois dans la réserve.

Dupriez (E.-L.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve.

Arabialet (C.-J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 7 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve.

Peignon (J.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve.

Arthur (J.-L.-M.-P.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 23 ans 8 mois dans la réserve.

Dublineau (R.-E.-R.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 4 mois dans la réserve.

Lecoquierre (A.-L.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 7 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve.

Jardel (M.-M.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve.

Triolle (H.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 25 ans 5 mois dans la réserve.

Renoux (C.-V.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 23 ans 11 mois dans la réserve.

Roissonade (H.-E.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 2 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve.

Sauerwein (G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve.

Bonnet (R.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans de services, dont 14 ans 6 mois dans la réserve.

Frejaville (J.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 9 mois de services, dont 21 ans 9 mois dans la réserve.

Reuche (A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 15 ans 4 mois dans la réserve.

Vaulpre (C.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 23 ans 7 mois dans la réserve.

Coadou (P.-A.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 8 mois de services, dont 24 ans 8 mois dans la réserve.

Cousin (M.-F.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Grassian (M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve.

Courteville (R.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 23 ans 6 mois dans la réserve.

Liebard (G.-L.-F.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans de services, dont 25 ans 4 mois dans la réserve.

Aymé (R.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

Maheo (L.-A.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 10 mois de services, dont 27 ans 3 mois dans la réserve.

Barthelemy (J.-P.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 29 ans 2 mois de services, dont 27 ans dans la réserve.

Peythieux (A.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 28 ans 8 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve.

Leray (H.-L.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 31 ans 4 mois de services, dont 25 ans dans la réserve.

Cazaux (D.-P.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 9 mois de services, dont 24 ans dans la réserve.

Miault (R.-M.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 24 ans 10 mois dans la réserve.

Vigne (A.-L.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

Ripault (G.-L.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 7 mois de services, dont 16 ans 5 mois dans la réserve.

Balazuc (A.-E.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 11 mois de services, dont 23 ans 5 mois dans la réserve.

Loubatière (J.-L.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 11 mois de services, dont 24 ans 11 mois dans la réserve.

Depagne (J.-M.-L.-D.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

Duperron (R.-L.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 24 ans 5 mois dans la réserve.

Rousseau (A.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 1 mois de services, dont 28 ans 5 mois dans la réserve.

André (M.-J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 2 mois de services, dont 28 ans 2 mois dans la réserve.

Flament (C.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 11 mois de services, dont 26 ans 3 mois dans la réserve.

Turion (L.-J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 10 mois de services, dont 28 ans 1 mois dans la réserve.

Celerier (L.-P.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

Roi (B.-E.-M.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 25 ans 9 mois dans la réserve.

Cailliate (C.-F.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 25 ans 3 mois dans la réserve.

Dubois (G.-I.-E.-R.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 9 mois de services, dont 23 ans 6 mois dans la réserve.

Daste (R.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve.

Pernot (E.-J.-M.), capitaine de corvette; 32 ans 6 mois de services, dont 28 ans 6 mois dans la réserve.

Pen (J.-F.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Gouiguenet (G.-J.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve.

Roullet (M.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 11 mois de services, dont 22 ans 5 mois dans la réserve.

Vigier (R.-P.-H.), lieutenant de vaisseau honoraire; 28 ans 9 mois de services, dont 23 ans 9 mois dans la réserve.

Dauphin (P.), lieutenant de vaisseau honoraire; 33 ans 7 mois de services, dont 28 ans dans la réserve.

Jaujon (G.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 30 ans 1 mois dans la réserve.

Joseph (M.-B.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 16 ans 8 mois dans la réserve.

Le Roux (H.-F.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 28 ans de services, dont 25 ans 6 mois dans la réserve.

De Broc (M.-A.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 22 ans 1 mois dans la réserve.

Gonneville (F.-L.M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans de services, dont 24 ans dans la réserve.

Bruhat (A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 9 mois de services, dont 16 ans dans la réserve.

Pouilly (J.-V.-T.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 4 mois de services, dont 19 ans 4 mois dans la réserve.

De Martel (H.-A.-C.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

Fos (H.-A.-V.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve.

Joly (L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 2 mois de services, dont 10 ans 3 mois dans la réserve.

Agneray (L.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 4 mois de services, dont 13 ans 7 mois dans la réserve.

Magrin (J.-J.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 26 ans 9 mois de services, dont 25 ans dans la réserve.

Kerjean (J.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 25 ans 3 mois dans la réserve.

Schnell (G.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Baurin (R.-H.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 3 ans 8 mois dans la réserve.

Michel (P.-H.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 3 mois de services, dont 3 ans 8 mois dans la réserve.

Bernardon (A.-M.-P.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve.

Gerbe (A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 20 ans 11 mois dans la réserve.

Charlet (M.-P.-V.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans 2 mois de services, dont 23 ans 4 mois dans la réserve.

Bonifay (E.-V.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 32 ans de services, dont 25 ans 9 mois dans la réserve.

Barthelemy (A.-C.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 7 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve.

Raineri (P.-C.-J.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 22 ans 7 mois de services, dont 21 ans 1 mois dans la réserve.

Frois (M.-C.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 22 ans 4 mois de services, dont 19 ans 6 mois dans la réserve.

Conan (R.-Y.-E.-M.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 15 ans 5 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Chaintreuil (J.-P.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 8 ans 6 mois dans la réserve.

Girardot (J.-A.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve.

Guezennec (J.-S.), ingénieur de 1re classe du génie maritime de réserve; 27 ans 3 mois de services exclusivement dans la réserve.

Valat (C.-J.), ingénieur principal de l'artillerie navale de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve.

Colin de Verdiere (C.-M.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve.

Wall (G.-C.-E.), ingénieur de 1re classe du génie maritime de réserve; 24 annuités, dont 16 ans 3 mois dans la réserve.

Perrin (L.-M.-H.), ingénieur de 2e classe du génie maritime de réserve; 27 ans 3 mois de services exclusivement dans la réserve.

Peillon (L.-G.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 24 ans 3 mois de services, dont 6 ans 7 mois dans la réserve.

Bluet (M.), ingénieur de 1re classe du génie maritime de réserve; 27 ans 3 mois de services exclusivement dans la réserve.

Avril (L.-A.-V.), ingénieur de 1re classe du génie maritime de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 20 ans dans la réserve.

Bastide (P.-F.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 24 ans 3 mois de services, dont 6 ans dans la réserve.

Corps du commissariat de la marine.

Dagens (J.-P.-H.), commissaire principal de réserve; 21 ans 2 mois de services, dont 3 ans 1 mois dans la réserve.

Perrot (J.-M.), commissaire principal de réserve; 21 ans 8 mois de services, dont 16 ans 4 mois dans la réserve.

Danan (R.), commissaire de 1re classe de réserve; 23 annuités, dont 10 ans 1 mois dans la réserve.

Corps de santé de la marine.

Palicot (R.-M.-C.-J.), médecin de 1re classe de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 28 ans dans la réserve.

Auregan (Y.-J.), médecin principal de réserve; 22 ans 2 mois de services, dont 3 ans dans la réserve.

Laine (J.-L.), médecin de 1re classe de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 6 ans 5 mois dans la réserve.

Barrault (L.-E.-N.-C.), médecin principal de réserve; 20 ans 9 mois de services, dont 6 ans 9 mois dans la réserve.

Mazieres (C.), chirurgien dentiste de 1re classe honoraire; 36 ans de services exclusivement dans la réserve.

Roudil (G.-J.-J.), médecin de 1re classe de réserve; 26 ans 5 mois de services, dont 21 ans 1 mois dans la réserve.

De Bechevel (M.-P.-E.), médecin de 1re classe de réserve; 34 ans 8 mois de services, dont 27 ans 2 mois dans la réserve.

Renauld (J.-M.-R.), médecin de 1re classe de réserve; 22 annuités, dont 10 ans 3 mois dans la réserve.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Nicolas (G.-O.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 39 ans 1 mois de services dont 4 ans 6 mois dans la réserve.

Reverdy (A.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 38 ans de services, dont 20 ans dans la réserve.

Guyader (J.-M.-A.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 36 ans 8 mois de services, dont 11 ans 2 mois dans la réserve.

Landouar (G.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 11 ans 2 mois dans la réserve.

Gaumer (V.-T.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 36 ans 9 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve.

Goasdour (J.-E.-Y.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 36 ans 8 mois de services, dont 8 ans 10 mois dans la réserve.

Pezennec (F.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 4 ans 2 mois dans la réserve.

Theron (M.-A.-A.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 35 ans 8 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve.

Le Berigot (T.-J.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 35 ans 8 mois de services, dont 8 ans 4 mois dans la réserve.

Chapalain (L.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 35 ans 11 mois de services, dont 14 ans 4 mois dans la réserve.

Lévêque (V.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 6 ans 7 mois dans la réserve.

Masseron (F.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 34 ans 7 mois de services, dont 3 ans 5 mois dans la réserve.

Le Jart (F.-E.-J.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 32 ans 3 mois de services, dont 4 ans dans la réserve.

Josse (Y.F.M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 34 ans 7 mois de services, dont 4 ans 1 mois dans la réserve.

Peron (J.-F.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 34 ans 10 mois de services, dont 9 ans dans la réserve.

Maho (L.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 8 ans 9 mois dans la réserve.

Piriou (J.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 34 ans 4 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve.

Geslin (D.-F.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 32 ans de services, dont 11 ans 10 mois dans la réserve.

Beuret (E.-H.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 31 ans 2 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve.

Lissillour (T.-A.-M.), officier des équipages de 2e classe en retraite; 31 ans 11 mois de services, dont 3 ans dans la réserve.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Le Masson (J.-H.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 31 ans 4 mois de services, dont 26 ans 4 mois dans la réserve.

Miramel (A.-J.-A.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 27 ans de services, dont 19 ans dans la réserve.

Dillinger (C.-P.-T.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 26 ans 1 mois de services, dont 22 ans dans la réserve.

Debled (R.), officier honoraire interprète et du chiffre de 2e classe; 34 ans 2 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve.

De Montalembert de Cers (M.-P.-A.), officier honoraire interprète et du chiffre de 1re classe; 25 ans de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve.

Cadre des ingénieurs des directions de travaux.

BRANCHE CONSTRUCTIONS ET ARMES NAVALES

Cadiou (J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 44 ans de services, dont 8 ans 11 mois dans la réserve.

Fleuret (E.-E.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 44 ans de services, dont 9 ans dans la réserve.

Laigier (V.-J.-A.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 9 ans 5 mois dans la réserve.

Philippe (M.-B.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 41 ans 8 mois de services, dont 8 ans 5 mois dans la réserve.

Ecolivet (H.), ingénieur des directions des travaux de 1re classe de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve.

Decret du 29 juin 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(MUTILÉS A 100 P. 100 DE LA GUERRE 1939-1945)

Par décret en date du 29 juin 1950 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « marine », en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Choquer (Jean), ex-quartier maître infirmier, mle 2122.B.35. Médaillé militaire du 19 juin 1940. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre.

Mariani (Roger), ex-matelot mécanicien, mle 20747.T.41. Médaillé militaire du 28 avril 1945. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre.

Décret du 29 juin 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination dans l'ordre du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à l'ancien militaire dont le nom suit, mutilé avec une invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Pour chevalier.

Artillerie.

Pierron (Jean-Paul), classe 1935, mle 333 au recrutement de Chaumont, capitaine d'artillerie de réserve, anciennement au 61e régiment d'artillerie d'Afrique.

Décret du 29 juin 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(MUTILÉ A 100 P. 100 DE LA GUERRE 1914-1918)

Par décret en date du 29 juin 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « marine », en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Le Doare (Charles), ex-matelot sans spécialité, mle 4012 Douarnenez. Médaillé militaire du 6 juin 1947. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre.

Décret du 29 juin 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 29 juin 1950, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les officiers mariniers dont les noms suivent, pour compter de la date de la signature du présent décret:

ANNÉES 1948-1949

Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.

RÉSERVE

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

Canonnier.

Wenger (André), ex-second maître, mle 870 T 37; 12 ans de services, dont 3 ans 11 mois de services actifs. 2 fois cité. Médaillé de la Résistance.

Mécanicien.

Dulouard (Robert), ex-second maître, mle 1480 C 30; 20 ans de services, dont 7 ans 8 mois de services actifs. Cité.

Secrétaire militaire.

Weiss (Lucien), ex-second maître, mle 2977 T 35; 14 ans de services, dont 8 ans 3 mois de services actifs. 3 fois cité. Médaillé de la Résistance.

Décret du 29 juin 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 29 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Aufauvre (Pierre), classe 1901, mle 1664 au recrutement de Montluçon, soldat au 122e régiment d'infanterie.

Baudchon (Henri), classe 1913, mle 2281 au recrutement d'Avesnes, soldat au 163e régiment d'artillerie lourde.

Bellioud (Louis-Joseph), classe 1913, mle 671 au recrutement de Nice, soldat au 173e régiment d'infanterie.

Bellot (Jean-Antoine), classe 1902, mle 1607 au recrutement de la Seine, 1er bureau, soldat au 45e régiment d'infanterie.

Bon (François-Joseph), classe 1913, mle 740 au recrutement d'Annecy, caporal au 133e régiment d'infanterie.

Boubet (Pierre-Vital), classe 1917, mle 23 au recrutement de Saint-Omer, soldat au 344e régiment d'infanterie.

Bourdeau (André-Jules, dit Georges), classe 1911, mle 703 au recrutement de Parthenay, caporal au 37e régiment d'infanterie.

Breton (Emile-Alfred), classe 1918, mle 2672 au recrutement de Besançon, soldat au 60e régiment d'infanterie.

Bucher (Charles-Eugène-Nicolas), classe 1914, mle 2674 au recrutement de Belfort, soldat au 59e régiment d'artillerie.

Carpentier (Gustave), classe 1905, mle 3224 au recrutement d'Arras-Béthune, soldat au 87e régiment d'artillerie lourde.

Charollois (Camille-Jean-Baptiste), classe 1914, mle 1018 au recrutement de Chalon-sur-Saône, soldat au 2e groupe d'aviation.

Charlron (Emile-Claude-Jules-Joseph), classe 1912, mle 424 au recrutement de la Seine (2e bureau), soldat au 6e régiment d'artillerie de campagne.

Courcier-Marceau (Isidore), classe 1915, mle 1087 au recrutement de Lille, soldat au 73e régiment d'infanterie.

Demonne (Maxime), classe 1916, mle 1356 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat au 26e régiment d'infanterie.

Deschamps (Albert), classe 1910, mle 70 au recrutement de la Seine (2e bureau), sergent au 37e bataillon de chars d'assaut.

Dijon (Louis-Olivier), classe 1914, mle 645 au recrutement d'Auxerre, soldat au 15e régiment d'infanterie.

Douspis (Sylvain-Joseph-Jean), classe 1913, mle 491 au recrutement du Puy, soldat au 403e régiment d'infanterie.

Dudefant (Charles-Albert), classe 1918, mle 1035 au recrutement de Châteauroux, soldat au 44e régiment d'infanterie.

Emars (Aristide), classe 1917, mle 1716 au recrutement de la Rochelle, soldat au 114e régiment d'infanterie.

Fosset (Jean-Baptiste-André), classe 1917, mle 1736 au recrutement de Perpignan, soldat au 60e régiment d'infanterie.

Garon (Louis-Nicolas), classe 1915, mle 843 au recrutement du Rhône central, soldat au 405e régiment d'infanterie.

Girerd (Laurent), classe 1904, mle 15 au recrutement de Rhône-Sud, soldat à la 11e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Gouilles (Mathurin-Joseph), classe 1906, mle 1234 au recrutement de Quimper, soldat au 318e régiment d'infanterie.

Gousset (René-Louis-Georges), classe 1916, mle 459 au recrutement de Rouen-Sud, soldat au 9e bataillon de chasseurs à pied.

Guidicelli (Jean-Jérome), classe 1912, mle 1718 au recrutement d'Ajaccio, caporal à la section des commis et ouvriers militaires d'administration coloniaux.

Guineloleau (François-Auguste), classe 1909, mle 1435 au recrutement de Poitiers, soldat au 113e régiment d'infanterie.

Haqueberge (Lucien-Marcel), classe 1913, mle 746 au recrutement de Laval, soldat au 129e régiment d'infanterie.

Hugon (Adrien), classe 1912, mle 233 au recrutement du Puy, chasseur au 13e bataillon de chasseurs à pied.

Jolimet (Pierre), classe 1911, mle 210 au recrutement du Rhône-Sud, soldat au 5e régiment d'artillerie.

Joseph (Jean-Ludovic), classe 1914, mle 264 au recrutement de Périgueux, soldat au 107e régiment d'infanterie.

Josse (Eugène-Armand), classe 1916, mle 821 au recrutement de Vitré, soldat au 20e régiment d'infanterie.

Larligue (Jean-Alfred-Maurice), classe 1910, mle 1769, au recrutement de la Seine (4e bureau), soldat au 4e régiment de zouaves.

Laurent (Jean-Claude), classe 1907, mle 147 au recrutement de Belfey, caporal au 44e régiment d'infanterie.

Lavaud (André-Pierre), classe 1918, mle 60 au recrutement de Fontainebleau, soldat au 31e régiment d'infanterie.

Le Gall (Arsène-Marie), classe 1913, mle 317 au recrutement de Guingamp, soldat au 1er groupe d'aviation.

Marchetti (Dominique), classe 1912, mle 2562 au recrutement d'Ajaccio, soldat au 68e régiment d'infanterie.

Papillon (Gaston-René), classe 1910, mle 1169 au recrutement de Blois, caporal au 35e régiment d'infanterie.

Paviet (Alphonse-Gaston), classe 1914, mle 433 au recrutement de Vesoul, chasseur au 31e bataillon de chasseurs à pied.

Quezel-Guerraz (Henri-Lazare), classe 1913, mle 276 au recrutement de Bayonne, soldat au 166e régiment d'infanterie.

Relave (Jean-Claude), classe 1902, mle 22 au recrutement du Rhône-Central, soldat au 158e régiment d'infanterie.

Ronquier (Joseph-Marius-Lazare), classe 1903, mle 749 *ter* au recrutement de Digne, soldat au 363e régiment d'infanterie.

Roy (Francis-Georges-Marcel), classe 1901, mlee 1595 au recrutement de Parthenay, soldat au 95e régiment d'infanterie.

Saison (Georges-Marcel-André-Alexandre), classe 1916, mle 599 au recrutement de Compiègne, soldat au 94e régiment d'infanterie.

Sauze (Benoit-Jean), classe 1914, mle 1487 au recrutement du Puy, soldat au 52e régiment d'artillerie.

Simon (Louis-Eugène), classe 1910, mle 774 au recrutement de Béziers, soldat au 96e régiment d'infahterie.

Sosson (Louis-Marcel), classe 1912, mle 3629 au recrutement de la Seine (1er bureau), soldat au 2e groupe d'aviation.

Stamize (Pierre), classe 1896, mle 988 au recrutement de Périgueux, soldat au 105e régiment d'artillerie lourde.

Tintelin (Camille), classe 1900, mle 1274 au recrutement de Mézières, chasseur au 18e bataillons de chasseurs à pied

Toba (Gaston-Joseph), classe 1913, mle 4055 au recrutement de Béziers, soldat au 16e escadron du train.

Trignan (François-Antoine), classe 1904, mle 406 au recrutement d'Avignon, soldat au 258e régiment d'infanterie.

Valette (Jean-François), classe 1910, mle 1311 au recrutement de Toulouse, soldat au 51e régiment d'infanterie.

Zone (Zoné), classe EV 1917, mle 60482 au recrutement du Sénégal, tirailleur au 35e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Droit à l'indemnité pour frais de représentation pour certains titulaires d'emplois exercés sur le plan interarmées.

Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de l'air et de mer;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air,

Arrêtent:

Article unique. — L'arrêté du 5 janvier 1949 fixant le droit à l'indemnité pour frais de représentation pour certains titulaires d'emplois exercés sur le plan interarmées est modifié ainsi qu'il suit:

CATÉGORIE N° I

Ajouter:

Inspecteur des forces terrestres, maritimes et aériennes de l'Afrique du Nord.

Fait à Paris, le 29 juin 1950.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Concession de logement.

Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 49-1618 du 28 décembre 1949 fixant le régime d'occupation de logements par les personnels militaires des armées de terre, de mer et de l'air et des services communs relevant du ministère de la défense nationale dans les immeubles appartenant à l'Etat ou détenus par lui à un titre quelconque,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est concédé, par utilité de service, à M. le général d'armée Koenig, inspecteur des forces terrestres, maritimes et aériennes d'Afrique du Nord, l'hôtel particulier situé à Neuilly-sur-Seine (Seine), 50, boulevard Maillot, comprenant:

Au rez-de-chaussée: trois pièces principales;
Au premier étage: trois pièces principales;
Au deuxième étage: trois pièces principales.

Art. 2. — Cette concession aura effet à compter du 1er janvier 1950. Elle est révocable de plein droit à tout moment et prendra fin en tout état de cause à la date où le bénéficiaire cessera d'occuper son emploi actuel.

Si à l'expiration d'un délai de cinq années, le bénéficiaire continue à occuper l'emploi que justifie la présente concession, celle-ci devra faire obligatoirement l'objet d'un arrêté de renouvellement pris dans la même forme.

Art. 3. — Cette concession est consentie moyennant une redevance mensuelle fixée à titre provisoire à 15.000 F pour une durée maximum d'un an.

Art. 4. — La fourniture de l'eau, du gaz, du chauffage et de l'électricité est à la charge du concessionnaire.

Fait à Paris, le 29 juin 1950.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

TABLEAUX DE CONCOURS DE 1950 POUR LA LÉGION D'HONNEUR

Armée de l'air

RÉSERVE

Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852;

Vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décident:

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1950 (réserve):

POUR CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

A. — PERSONNEL NAVIGANT

Corps des officiers de réserve de l'air.

Thomas (Roger-Claude), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Caboz (Roger-Antoine), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Salvetat (Henri-Ernest), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Stephanazzi (René-Louis), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Laurat (Maurice), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Fassier (Jean), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Paris (René-Jules), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.

TITRES EXCEPTIONNELS

Fiquet (Jean-Michel), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221: jeune officier animé des plus belles qualités de bravoure et d'allant. Commandant d'avion remarquable. S'est particulièrement signalé en 1949 au cours de missions de bombardement des éléments blindés ennemis. A été deux fois cité; 13 ans 2 mois de services, 4 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 10 mois de campagnes, 2 citations.

De Preval (Marie-François-Lucien-Gérard), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222: officier navigateur de premier ordre. A fait preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid en participant à de nombreuses missions de bombardement rendues très dangereuses par la puissance de la D. C. A. ennemie. A été deux fois cité; 12 ans 2 mois de services, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations.

B. — PERSONNEL NON NAVIGANT

a) *Officiers.*

I. — Corps des officiers de réserve de l'air.

Charton (Pierre-Louis), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Charrier (Robert-Aimé), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Ligreau (Georges-Auguste), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.
Haon (Frédéric), commandant, centre mobilisateur Air n° 224.
Sauter (Ernest-Emile), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Monnier (Antoine-Marius), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
More (Alfred-Pierre), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Montier (Ernest-Rigobert), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 227.
Menard (Maurice), lieutenant, bataillon de l'air 1/160.
Blard (Robert-Jules), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Kessler (Louis-Gustave-Raymond), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Duchene-Marullaz (Jacques-Charles), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.
Magny (Firmin-Victor), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Giquel (Philippe-Jean), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.
Roirou (Maurice-Fernand), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Jolbert (Victor), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.

Chareyre (Robert-Félix), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Fonds-Montmaur (Fabien), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Ferre (Henri-Lucien), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Piacentini (Emile-Marie-Camille), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Michel (Georges-Henri), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Rosenthal (Auguste-Charles), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Colin (André-Jules-Joseph), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
De Loppinot (Maurice-Joseph), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Le Comte Chrestien de Poly (Bernard-Emile), capitaine, centre mobilisateur Air n° 226.
Ducret (André-Marie), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Berthoux (Jean-François), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Vanlaer (Pierre-Georges), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Les (Pierre-Gabriel), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Faure (Lucien-Louis), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Ronget (Georges-Emile), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Dessaix (Pierre-Charles-Louis), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Noirclerc (Emile-Antoine), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Decante (André-Pierre), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Milio (Marcel-Léon-Joseph), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Vautrin (Georges), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Plessier (Louis-Eugène-Désiré), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Robert (André-Pierre), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Peix (Louis-Etienne), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Huitric (Jean-Victor), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Le Boucher (Joseph-Marie-Auguste), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Bernard (Francisque), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Lancon (Alix), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Margerit (Etienne-Jean), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Barbet (Gaston-Pierre), capitaine, centre mobilisateur Air n° 225.
Charli (Paul-Albert), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Cassin (Jules-Gaston), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Douville (Jacques-Alfred-Armand), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Trevoux (René-Jean), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Delattre (Henri-Anthime), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Peguret (Pierre-Louis-Léon), capitaine, centre mobilisateur Air n° 226.
Laumet (André-Jean-Célestin), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.
Le Chevallier (Paul-Albert), lieutenant, bataillon de l'Air 1/160.
Pernazure (Henri-François), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Vacher (Marcel), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Rollin (Louis), commandant, centre mobilisateur Air n° 224.
Jourdan (Jean), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Panhard (René-André-Dominique), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Rossignol (Auguste-Claude), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Orbello (Jean-Honoré), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Lantin (Marcel), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Escoffier (Claude-Pierre), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

Castets (Louis-François), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Lespinat (Edmond-Henri), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Lamorlette (Raymond-Achille), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Vivanco (Henri-Léon), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Barrat (Jean-Victor), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Bardinet (Jean-François), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Laurent (Eugène-Marie), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Moudat (Georges), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Thiesse (Eugène), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Georges (Armand-Olivier-Baptiste), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.
Gradel (Hector-René), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Herry (André-Jean), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Septons (Auguste-Georges), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Labat (Pierre-Hermel), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.

III. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

Vincensini (Jean-Jourdan), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Redon (Jules-Marie-André), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Ferrucci (Dominique), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Jouan (René), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Mario (Louis-François), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 222.
Bathiard (Robert-Philippe-Lucien), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Fremont (Pierre-Eugène), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Mourereau (Henri-François), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Bigare (Arnold-Léon-Louis), capitaine, centre mobilisateur Air n° 225.
Ferran (Emile-Edouard), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.

IV. — **Officier de réserve du service de santé de l'air.**

M. Capelin (Albert-Louis-René), médecin capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.

V. — **Aumônier de réserve de l'air.**

M. Goube (Pierre), aumônier, centre mobilisateur Air n° 222.

b) *Sous-officiers.*

I. — **Sous-officiers du personnel non navigant spécialisés.**

Huguet (André-Henri), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Amarger (René-Marius), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Lombard (Emile-Marcel), adjudant-chef, bataillon de l'air n° 1/160.
Le Roux (François-Pierre), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Bridonneau (Emile-Constant), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 223.
Paris (André), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 221.
Godard (Robert-Marie-André), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 222.

II — **Sous-officiers du personnel non navigant du service général.**

Vantillard (Pierre-Henri-Gabriel), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Valade (Pierre-Eugène), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 223.
Papeil (Raoul), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Nilles (Alfred-Léon), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 221.
Richard (André-Achille-Auguste), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 225.
Dernoncour (Robert-Gustave), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 223.
Muller (Marcel-Laurent), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 223.
Regnoux (Jules-Raymond), adjudant-chef, centre mobilisateur n° 224.
Weinmann (Jacques), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 221.
Jouandeau (Maurice), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 222.
Sabourdin (Roland-Abel), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 223.
Adaoust (Francis-Ange-Louis), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 222.
Teillet (Roger), sergent-chef, centre mobilisateur Air n° 222.

C. — RETRAITES OU REFORMES POUR BLESSURES AVEC INVALIDITE PERMANENTE SUPERIEURE A 65 P. 100

a) *Officiers.*

Rollet (Maurice-Alexis), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Maurel (Yves-Louis-Julien), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Babillot (Pierre), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.

b) *Sous-officiers.*

Briton (Jean-Marie), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 222.

D. — OFFICIERS RAYÉS DES CADRES DES RÉSERVES ET PERSONNEL NON OFFICIERS DÉGAGÉ DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

a) *Officiers.*

Melchior (Eugène-Antoine), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Tache (Denis), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 227.
Mordellet (Louis-Gustave), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 225.

Poulot-Cazajous (Michel-Léon), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Vialle (Marcel-Francisque), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Gasteau (André-Georges), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Chaumont (Jean-Marcel), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Gaudin (Auguste-Jean), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Gency (Adolphe-Léon), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 226.
Lanusse (Gustave-Marie), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 223.
Jassois (Sauveur-Antoine), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Berthon (Georges-Aimé), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Dagonneau (Achille-Claude), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Alquier (Antoine-Robert), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Belinôt (Antoine-Joseph), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Vezy (Gaston), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Milliat (Jules-Amédée), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.

b) *Sous-officiers.*

Bilon (Victor-Ernest), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 225.
Bouzanquet (Georges), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Arnold (Jean-Baptiste-Léon), adjudant-chef, direction du recrutement et de la statistique de la 7e région militaire.
Vauzelle (Ernest-Pierre), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 226.
Balmet (Marie-Joseph), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224
Moncany (Gilbert-René), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 226.
Cortale (Aristide-Jean), aspirant, centre mobilisateur Air n° 224.
Barbier (Emile-Louis), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 221.
Urcun (Jean-Pierre-Guillaume), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 225.
Hoareau (Joseph-Henri), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 221.
Leccia (Antoine), adjudant-chef, centre administratif de l'air n° 217.
Lucet (Lucien-Henri), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 226.
Vielgeuf (Eugène), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 225.
Achilli (Julien), adjudant-chef, centre mobilisateur Air n° 224.
Mouisson (Paul-Julien), sergent, centre mobilisateur Air n° 227.
Riou (Marcel-Auguste), sergent, centre mobilisateur Air n° 223.

Fait à Paris, le 21 juin 1950.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852;

Vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décident:

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1950 (réserve):

POUR OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

A. — PERSONNEL NAVIGANT

Corps des officiers de réserve de l'air.

MM.
Vercouter (Edmond-René), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 222.
Leenhardt (Tony-Albert-Auguste), commandant, centre mobilisateur Air n° 222.
Dietrich (Henri-Auguste), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.

B. — PERSONNEL NON NAVIGANT

I. — **Corps des officiers de réserve de l'air.**

MM.
De Malezieux du Hamel (Alban), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Danhiez (André), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 222.
Gaudicheau (Fernand-Louis-Germain), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Goulut (Léon-Hyppolite), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Guerin (René), commandant, centre mobilisateur Air n° 222.
Gerard (Georges-Jean), commandant, centre mobilisateur Air n° 225.
Marchand (Ernest-Honoré-Edmond), capitaine, centre mobilisateur Air n° 225.
Dulac (Robert-Paul), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Noirot (Henri-Eugène), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 221.
Bastien-Thiry (Paul-Marie), commandant, centre mobilisateur Air n° 222.
Bousquet (François-Pierre), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 222.
Le Ray (Henry-Eugène), commandant, bataillon de l'air 1/160.
Beaulieux (Marcel-René), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Deponge (Jules), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Molbert (Pierre-Richard Edmond), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 225.
Longobardi (Jean-Jules-Constant), commandant, centre mobilisateur Air n° 225.
Carreau (Emile-Louis), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Mazet (Louis-Germain), commandant, centre mobilisateur Air n° 222.
Ducasse (Pierre-Octave), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Rode (André), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Desmoulin (Auguste-Jean-Marie), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 223.
Fichet (Aimé-René), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Buravand (Marcel-Eugène), commandant, centre mobilisateur Air n° 226.
Sarrauste de Menthière (Louis-Antonin), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Lefèvre (André-Nicolas), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Aubert (Jean), commandant, bataillon de l'air 1/160.
Manfredi (Georges), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Poussot (Georges-Lucien), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Gaston (René), commandant, centre mobilisateur Air n° 226.
Le Bourlout (Pierre-Marie), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Guillard (Jean-Joseph), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Vigneron (Antonin-Pierre), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Quiles (Emile-Louis-Ernest), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Roche (Jacques-Marius), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Martinet (Louis-Joseph-Marie), commandant, centre mobilisateur Air n° 226.
Taffe (Jacques-Victor), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Thirion (Antoine-Marie-Joseph), commandant, bataillon de l'air n° 1/181.
Sellier (Pierre-Emile), commandant, centre mobilisateur Air n° 224.

TITRES EXCEPTIONNELS

MM.
Herlemont (Victor-Paul-Henri), commandant, centre mobilisateur Air n° 222: brillant combattant de la guerre 1914-1918. S'est à nouveau signalé au service de la résistance dès 1942 tant au titre du service de renseignements que de l'organisation militaire. Arrêté le 22 mai 1944, incarcéré à Alençon, n'a livré aucun des secrets qu'il détenait. Déporté au camp de Neuengamme, a continué à faire preuve des plus belles qualités de caractère, de ténacité et de solidarité; 34 ans 8 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 2 victoires aériennes, 2 citations. Médaille de la Résistance. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 septembre 1946.

Drouot-L'Hermine (Jean), commandant, centre mobilisateur Air n° 222: entré dans la résistance avant novembre 1942, s'est révélé un magnifique entraîneur d'hommes, intelligent, d'un courage et d'un sang froid exemplaires. Participant à de très nombreuses et importantes opérations (coupures de voies ferrées, attaques de colonnes ennemies ou d'agents de la Gestapo, évasions de patriotes arrêtés, destructions de dépôts de toutes natures appartenant à l'occupant, préparation de terrains et réceptions de parachutages), il accomplit une tâche écrasante infligeant de lourdes pertes à l'ennemi. A la libération du territoire, a continué la lutte contre l'envahisseur avec la première armée française. Modèle de patriote qui n'a jamais accepté la domination allemande; 21 ans de services, 4 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 5 citations, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille de la Résistance. Croix de la Libération. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 novembre 1944.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

M. Gauchet (Charles), commandant, centre mobilisateur Air n° 224.

III. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

M. Dessort (Paul), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 223.

C. — OFFICIERS RAYES DES CADRES DES RESERVES DE L'AIR ET PERSONNEL NON OFFICIERS DEGAGE DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

a) *Officiers.*

MM.

Demesy (Alfred), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Durin (André-Auguste), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Konrad (Marcel), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Caudron (Lucien), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Fenech (André-Roger), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 227.
Doubey (Emile), commandant, centre mobilisateur Air n° 227.
Bonvillain (Louis-Régis), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 222.
Grenes (François), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Louchart (Antony-Auguste), capitaine, centre mobilisateur Air n° 223.
Moncany (Antoine-Joseph), capitaine, centre mobilisateur Air n° 225.
Sabouret (Marie-Joseph-Henri-Michel), commandant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Fremaux (Marcel-Albert), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Fontaine (Noël), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Legraverend (Félix-Louis-Elie), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Brun (Edmond-Arsène-Jean-Joseph), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Gelon (Alexandre-Gaston), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Perrucat (Fernand), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Schmit (Jacques-Jules), commandant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Buonsolazzi (Pierre-René), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Balsace (Jacques-Prosper), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Belleux (Pierre-Joseph), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Sido (Charles-Jean-Marie), sous-lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224.
Bouthors (Joseph-Marie), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 221.
Lacout (Marcel), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222.
Sibille (Yvan-Constant), capitaine, centre mobilisateur Air n° 221.
Prevost (Eugène-Ernest), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Sarradon (Gabriel-Auguste), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Pareille (Roger-Vincent), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Plumejeaud (Edmond-Louis-Emile), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Duponteil (Joseph), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Thomas (Joseph-Ange), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Bresson (Emile-Paul), commandant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Duhem (Maurice-François), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Levy (André-Robert), sous-lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Arque (Gabriel-Bertrand), commandant, centre mobilisateur Air n° 223.
Lapointe (Pierre-Albert), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Nogueres (Louis-François), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'air n° 267.
Fremy (Marcel), commandant, centre mobilisateur Air n° 221.
Pappert (Georges), capitaine, centre mobilisateur Air n° 224.
Delacoux (Julien-Alexandre), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 223.

b) *Sous-officier.*

Blanc (Pierre-Georges), adjudant, centre mobilisateur Air n° 224.

Fait à Paris, le 24 juin 1950.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 50-825 du 6 juillet 1950 portant délégation d'attributions et de signature au secrétariat d'Etat à l'éducation nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale connaît de toutes les questions entrant dans les attributions actuelles de la direction générale des arts et des lettres.

Art. 2. — La direction générale des arts et des lettres continuera à dépendre, au point de vue administratif et financier, du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale contresigne, avec le ministre de l'éducation nationale, les décrets relatifs aux attributions ci-dessus définies.

Il reçoit délégation générale de l'éducation nationale pour signer, dans le cadre de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, instructions et circulaires et toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 6 juillet 1950 relatif à l'émission de bons des postes, télégraphes et téléphones 5 1/2 p. 100 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 75, 77 et 79 de la loi du 30 juin 1923;

Vu l'article 105 de la loi du 16 avril 1930 modifiant l'article 77 de la loi du 30 juin 1923;

Vu le règlement d'administration publique du 18 décembre 1923, et notamment son article 30;

Vu l'article 28 de la loi du 30 juin 1928;

Vu l'article 19 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950,

Décrète:

Art. 1er. — En vue de subvenir aux dépenses d'équipement du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, il sera émis, par les soins du ministre des finances, des bons portant intérêt au taux annuel de 5,50 p. 100.

Caractéristiques des bons.

Art. 2. — Les bons porteront jouissance du 1er août 1950. Leurs arrérages seront payables annuellement et à terme échu le 1er août de chaque année, le premier coupon venant à échéance le 1er août 1951.

Art. 3. — L'amortissement sera fait uniquement par remboursement au pair, en dix tranches annuelles égales, dans les conditions ci-après:

Chaque année, il sera procédé au tirage au sort d'un chiffre compris entre 0 et 9, les chiffres sortis les années précédentes ne participant pas au tirage.

Le tirage aura lieu dans les deux mois précédant chaque échéance de coupon. Les bons dont le numéro se terminera par le chiffre désigné par le sort seront remboursables à partir de cette échéance et cesseront de porter intérêt à compter de cette même date.

Le capital sera tenu à la disposition des ayants droit, sous réserve de la déduction du montant des coupons ultérieurs qui ne seraient pas représentés.

Art. 4. — La charge du service des arrérages et de l'amortissement sera supportée par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 5. — Les bons seront délivrés en coupures de 10.000 F de valeur nominale.

Ils seront établis sous la forme au porteur ou à ordre et seront assimilés aux valeurs du Trésor à court ou moyen terme en ce qui concerne les opérations de barrement et d'endossement.

Art. 6. — Les bons seront gérés comme les valeurs du Trésor à moyen terme.

Ils seront exempts, pour toute leur durée, de toutes taxes spéciales frappant les valeurs mobilières.

Modalités de la souscription.

Art. 7. — Le prix d'émission est fixé au pair.

Art. 8. — Les souscriptions devront être acquittées au comptant et en un seul versement.

Art. 9. — L'émission sera ouverte le lundi 10 juillet 1950; elle sera close sans préavis.

Art. 10. — Les souscriptions seront reçues:

A la recette centrale des finances et dans les recettes-perceptions de la Seine.

A la paierie générale de la Seine.

Aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances, receveurs-percepteurs et percepteurs.

Aux recettes des postes, télégraphes et téléphones.

A la direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris (chèques et virements seulement).

Art. 11. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PEYSCHE.

Ouverture d'un concours pour l'emploi de secrétaire sténodactylographe à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre d'Etat,

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires modifié;

Vu le décret n° 50-281 du 8 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à la caisse nationale des marchés de l'Etat;

Sur le rapport du directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat et du directeur du personnel et du matériel de l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours pour l'emploi de secrétaire sténodactylographe prévu par l'article 18 du décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 est ouvert à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Pourront prendre part aux épreuves du concours visé à l'article précédent:

1° Les dames sténodactylographes de la caisse nationale des marchés de l'Etat en activité de service à la date du 31 décembre 1948;

2° Les sténodactylographes auxiliaires de la caisse nationale des marchés de l'Etat en fonction au 31 décembre 1948 et ayant accompli, à la date du concours, au moins trois ans de services administratifs.

Art. 3. — Les épreuves du concours à l'emploi de secrétaire sténodactylographe sont fixées comme suit:

1° Une dictée suivie de trois questions relatives à la grammaire française et à l'explication du texte. Coefficient 2 pour la dictée; coefficient 1 pour les questions;

2° Une composition française du niveau du brevet élémentaire (durée: trois heures; coefficient: 2);

3° Une épreuve de sténographie ou de sténotypie durant cinq minutes à la vitesse suivante:

En sténographie:	En sténotypie:
Deux minutes à 80.	Deux minutes à 120.
Une minute à 90.	Une minute à 130.
Une minute à 100.	Une minute à 150.
Une minute à 110.	Une minute à 160.

Les candidats disposeront de trente minutes en sténographie et de quarante-cinq minutes en sténotypie pour transcrire le texte à la machine (coefficient: 3).

Toute note inférieure à 10/20 pour les première et troisième épreuves est éliminatoire;

4° Une épreuve consistant en une conversation de dix minutes avec les membres du jury sur les questions de la vie courante permettant de déceler l'intelligence et les qualités de méthode des candidats (coefficients: 2).

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Art. 4. — La composition du jury de concours est fixée par arrêté du directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat; ce jury comprend:

Un président et trois membres désignés par le directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Un fonctionnaire de l'administration centrale des finances désigné par le directeur du personnel et du matériel du ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 5. — La date des épreuves et la liste des candidats admis à se présenter au concours sont fixées par arrêté du directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 6. — Le directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 juin 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Montant du coupon d'intérêt payable le 16 août 1950 aux porteurs de bons d'électricité.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 3 de l'arrêté du 21 juin 1949 autorisant l'émission de bons par Electricité de France,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant du coupon d'intérêt payable le 16 août 1950 aux porteurs de bons d'électricité est fixé comme suit:

205 F par titre de.....	5.000 F.
410 F par titre de.....	10.000
4.100 F par titre de.....	100.000
41.000 F par titre de.....	1.000.000

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PEYSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Versements compensatoires sur les prix des stocks de carburant auto, gas oil et pétrole lampant détenus à la date du 5 décembre 1949.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu la convention du 28 octobre 1941 passée entre l'Etat et le groupement d'achat des carburants, combustibles liquides, lubrifiants et dérivés;

Vu l'acte dit loi du 31 octobre 1941 approuvant cette convention;

Vu l'arrêté n° 20677 du 3 décembre 1949;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le versement compensatoire institué par l'article 4 de l'arrêté n° 20677 du 3 décembre 1949 est applicable aux stocks ex-importation sous douane et en acquitté et aux stocks ex raffinerie détenus sur le territoire métropolitain français à la date d'entrée en vigueur de cet arrêté par les importateurs et distributeurs membres du comité professionnel du pétrole et les producteurs de produits pétroliers ou de produits de remplacement.

Sont toutefois exonérés les stocks de produits qui, détenus par des producteurs, doivent, postérieurement à la mise en vigueur des nouveaux prix, donner lieu à une compensation dans le cadre du groupement d'achat des carburants combustibles liquides, lubrifiants et dérivés.

Art. 2. — Les taux du versement compensatoire sont fixés comme suit pour chaque catégorie de produits (en francs à l'hectolitre):

Sommes à recevoir par le groupement d'achat des carburants.

Carburant auto	400
Gas oil	380
Pétrole lampant	450

En ce qui concerne les produits non repris ci-dessus mais assimilables à un de ces produits ou constitués par un mélange de plusieurs de ces produits, le taux de versement sera déterminé soit par l'assimilation dont ils sont susceptibles, soit, s'il s'agit de mélanges, en tenant compte de constituants du mélange.

Art. 3. — Les entreprises visées à l'article 1er ci-dessus devront déclarer, dans un délai de cinq jours à compter de la date de publication du présent arrêté, les quantités de tous les produits sous douane ou en acquitté énumérés à l'article 2 détenus par elles le 5 décembre 1949, à zéro heure. Les déclarations seront adressées:

Au comité professionnel du pétrole, 51, boulevard de Courcelles, à Paris, par ses ressortissants.

A l'union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole, 46, avenue Kléber, à Paris, par les producteurs.

Ces organismes centraliseront les déclarations et en adresseront un relevé au groupement d'achat des carburants et à la direction des carburants dans un délai d'un mois après l'expiration du terme fixé pour le dépôt de ces déclarations. Ce relevé indiquera distinctement les quantités déclarées par chaque entreprise et pour chaque produit.

Le contrôle de ces déclarations sera effectué par les agents habilités à cet effet, qui pourront se faire communiquer tous documents et procéder à toutes vérifications qu'ils jugeront utiles.

Art. 4. — Les produits en cours de transport à la date du 5 décembre 1949, à zéro heure, seront considérés comme stocks de l'établissement destinataire et déclarés par ses soins.

Art. 5. — Le montant du versement compensatoire sera calculé par le groupement d'achat des carburants, qui en adressera notification aux détenteurs de stocks. Ces derniers seront tenus d'en effectuer le payement au groupement d'achat des carburants en trois mensualités d'égale importance venant à échéance, respectivement, un, deux et trois mois après la date de publication du présent arrêté.

Les sommes ainsi encaissées par le groupement d'achat des carburants seront portées au crédit du compte particulier prévu à l'article 3 de la convention du 28 octobre 1911, passée entre l'Etat et le groupement d'achat des carburants.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Application des taxes à la production aux produits agricoles légèrement transformés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1950: page 7011, 1re colonne, 44e et 45e ligne du tableau, au lieu de: « châtaignes, et marrons décortiqués », lire: « châtaignes et marrons décortiqués »; 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « melon », lire: « melons »; 32e ligne, au lieu de: « 128 A et B », lire: « Ex 128 A et B »; 86e ligne, au lieu de: « Ebauchons de pipe », lire: « Ebauchons de pipes ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 50-826 du 30 juin 1950 rendant applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine la loi n° 48-1282 du 18 août 1948 relative à la prescription des obligations nées entre les commerçants à l'occasion de leur commerce.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu la loi n° 48-1282 du 18 août 1948 relative à la prescription des obligations nées entre les commerçants à l'occasion de leur commerce;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est rendue applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine la loi n° 48-1282 du 18 août 1948 relative à la prescription des obligations nées entre les commerçants à l'occasion de leur commerce.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 30 juin 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT
Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juin 1950: page 6933, 1re colonne, au lieu de : « Lacour (Henri), administrateur en chef des colonies, chef du service intérieur du ministère de la France d'outre-mer », lire: « Lacour (Henri), administrateur en chef des colonies, chef du 1er bureau B à la direction du personnel du ministère de la France d'outre-mer ».

Administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du 24 juin 1950, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 15 juin 1950, date d'expiration de sa mise en service détaché.

M. Gaité (Maurice-Victor-Jean-Bamy), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer.

Agence économique.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 juin 1950, M. Jean-Pierre Bérard, docteur en droit, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé, pour compter du 1er mai 1950, chargé d'études économiques de 4e classe à l'agence économique, emploi dans lequel il était précédemment détaché.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, du 23 juin 1950, M. Barat (Maurice), maître de recherches de laboratoire de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies, provenant d'Indochine, actuellement en congé administratif dans la métropole a été placé, pour la période du 26 avril au 3 mai 1950 inclus, dans la position de mission en Hollande, en qualité de représentant de l'Indochine à la conférence phytosanitaire de la Haye.

Pendant toute la durée de sa mission, l'intéressé classé à la 1re catégorie B; aura droit:

1° A la totalité des émoluments qu'il percevrait dans la position de congé en France et qui lui seront réglés en francs métropolitains;

2° En outre, pendant son séjour en Hollande, à une indemnité journalière de vingt-cinq florins.

La totalité des dépenses résultant du paiement des émoluments et allocations prévus à l'article 2 ci-dessus, ainsi que des frais de voyage de M. Barat, est imputable au budget de l'Indochine.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer du 23 juin 1950, la carrière de M. Vergez (Pierre), ex-inspecteur des eaux et forêts aux colonies, a été reconstituée comme suit, tant du point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté:

Inspecteur-adjoint de 2e classe pour compter du 1er janvier 1933. Rappels pour services militaires attribués: 4 ans 2 mois.

Inspecteur adjoint de 1re classe pour compter du 22 novembre 1934. Rappels pour services militaires conservés: 4 ans 22 jours.

Inspecteur de 3e classe pour compter du 22 novembre 1935. Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 22 jours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer du 23 juin 1950, M. de Tarragon (Louis), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts aux colonies, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une durée de deux ans à compter du 2 mai 1949.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer du 24 juin 1950, l'honorariat du grade de conservateur des eaux et forêts aux colonies a été conféré à M. Rothe (Pierre), admis à faire valoir ses droits à la retraite le 28 février 1950.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 16 juin 1950, en application des dispositions de l'article 21 du décret n° 49-725 du 30 mai 1949 concernant les conditions d'accès sur titres à la hiérarchie des ingénieurs principaux du cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies, M. Secqueville (Roger), ingénieur de 4e classe, a été nommé au grade d'ingénieur principal de 3e classe, 1er échelon, des travaux publics des colonies pour compter du 1er janvier 1950, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 17 juin 1950, en application des dispositions de l'article 21 du décret n° 49-725 du 30 mai 1949 concernant les conditions d'accès sur titres à la hiérarchie des ingénieurs principaux du cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies, M. Audet (Lucien-Emile), ingénieur de 4e classe des travaux publics des colonies, a été nommé au grade d'ingénieur principal de 3e classe, 3e échelon, des travaux publics des colonies, pour compter du 1er juin 1949, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 16 juin 1950, M. Chirat (Gilbert), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées a été classé, pour compter du 16 mai 1950, dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies, au grade d'ingénieur principal de 3e classe, 2e échelon, avec ancienneté civile conservée de 1 an 6 jours.

Le passage automatique de M. Chirat au 3e échelon du grade d'ingénieur principal de 3e classe des travaux publics des colonies est constaté pour compter du 16 mai 1950.

L'intéressé conserve dans cet échelon une ancienneté civile de 6 jours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 juin 1950, M. Legoux (Pierre), ingénieur en chef hors classe des mines des colonies, chef du service des mines au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à Madagascar pour une période de deux mois à compter du 22 mai 1950, en vue d'accompagner les membres d'une mission d'information envoyée par l'E. C. A. et d'examiner sur place différentes questions intéressant le développement minier de ce territoire.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 juin 1950, M. de Lisle (Melchior), ingénieur en chef hors classe des travaux publics des colonies, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à Pondichéry pour une période maximum de 21 jours, à compter du 29 mai 1950, en vue d'examiner sur place toutes les questions relatives à la construction et à l'achèvement de la centrale électrique de Pondichéry.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 juin 1950, ont été prorogées pour une période d'un an à compter du 10 février 1950 les dispositions de l'arrêté n° 299 du 9 mars 1949 maintenant M. Le Polles (Yves), ingénieur de 3e classe des travaux publics des colonies, dans la position de disponibilité sans traitement, sur sa demande et pour raison de santé.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 9 juin 1950, ont été complétées ainsi qu'il suit les dispositions de l'arrêté n° 359 du 11 mars 1950 portant classement de MM. Cornuault, Legall, Le Floch, Henrich et Hutteau, adjoints techniques des ponts et chaussées dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies.

Les intéressés conserveront, à titre personnel, la solde correspondante au grade qu'ils auraient éventuellement acquis dans les cadres locaux respectifs où ils étaient classés.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Directeur du cabinet.

M. Lucien Galimand.

Chef de cabinet.

M. Jean Monchecourt.

Chef adjoint du cabinet.

M. Jean Heid.

Chef adjoint du cabinet, chargé du secrétariat particulier.

M. Etienne Berthe.

Le présent arrêté prendra effet à dater du 2 juillet 1950.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

PAUL ANTIER.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 8 mai 1950, M. Martin (André), administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale, a été maintenu dans la position de disponibilité pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er janvier 1950, pour occuper un emploi auprès de la Banque nationale du commerce et de l'industrie (succursale du Liban).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Classement des hôtels de tourisme.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'acte dit loi n° 334 du 4 avril 1942 relatif au classement des hôtels et restaurants, modifié par l'ordonnance du 30 juin 1945,

Arrête:

Art. 1er. — Seuls pourront être classés « hôtels de tourisme » les établissements dont l'exploitation est assurée dans des conditions satisfaisantes de moralité et de compétence professionnelle et dont la clientèle est principalement touristique.

Art. 2. — Les hôtels de tourisme sont répartis en catégories et sous-catégories, selon les caractéristiques déterminées dans le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Les demandes de classement formulées par les intéressés et revêtues, le cas échéant, de l'avis de l'organisation professionnelle à laquelle ils appartiennent, sont adressées au commissariat général au tourisme qui en assure l'instruction après avoir consulté le centre national du tourisme.

La décision de classement est prise par le ministre, sur proposition du commissaire général au tourisme.

Art. 4. — Il est institué une commission nationale des litiges, chargée de formuler un avis sur tous les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application du présent arrêté.

Cette commission est composée:

Du commissaire général au tourisme, ou son représentant, président.

D'un représentant de l'administration désigné par le ministre.

D'un représentant des organisations nationales professionnelles hôtelières.

D'un représentant des organisations professionnelles hôtelières du département où est situé l'hôtel faisant l'objet du litige.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les parties seront, sur leur demande, entendues par la commission.

Art. 5. — Le commissaire général au tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juin 1950.

JACQUES CHASTELLAIN.

CLASSEMENT DES HOTELS DE TOURISME

Caractéristiques exigées pour le classement des hôtels de tourisme.

SOUS catégorie	CARACTÉRISTIQUES
	CATÉGORIE 4 ÉTOILES. — HÔTELS HORS CLASSE
	Hôtels de renommée mondiale.
Luxe.	Hôtel d'un très grand luxe avec appartement. Au moins 75 p. 100 de chambres avec salle de bains complète (c'est-à-dire avec bidet et w.-c.). Vaste hall. Salons de réception. Equipement et installation générale munis des derniers perfectionnements. Importance et qualité du personnel correspondantes.
A	Hôtel de grande qualité possédant des appartements avec salons privés. Au moins 75 p. 100 de chambres avec salle de bains complète (c'est-à-dire avec bidet et w.-c.). Grands locaux communs (hall, salons, etc.). Ascenseur. Téléphone interurbain dans toutes les chambres. Grande réception assurée par un personnel masculin. Service de caisse, de conciergerie, de renseignements, exclusivement masculin.
B	Hôtel d'un très grand confort possédant des appartements avec salon privé. Au moins 60 p. 100 de chambres avec salle de bains complète. Grands locaux communs (hall, salons, etc.). Ascenseur. Téléphone interurbain dans toutes les chambres. Grande réception assurée par un personnel masculin. Service de caisse, de conciergerie, de renseignements, exclusivement masculin.
C	Etablissement d'une grande tenue de grand confort moderne, pourvu d'installation et d'agencements perfectionnés. Salons privés. Au moins 50 p. 100 de chambres avec salle de bains complète. Téléphone interurbain dans toutes les chambres. Réception, conciergerie.
	CATÉGORIE 3 ÉTOILES. — HÔTELS DE GRAND TOURISME
	Etablissements possédant le confort et les services de la grande hôtellerie.
A	Hôtel d'un très grand confort possédant des appartements avec salon privé. Au moins 30 p. 100 de chambres avec salle de bains. Chambres avec cabinet de toilette indépendant. Grands locaux communs (hall, salons). Ascenseur. Téléphone interurbain dans toutes les chambres. Salles de bains communes. Grande réception.
B	Mêmes caractéristiques que pour la sous-catégorie A, mais au moins 20 p. 100 de chambres avec salle de bains privée et au moins une salle de bains commune pour dix chambres.
C	Mêmes caractéristiques que pour la sous-catégorie A, mais au moins 10 p. 100 de chambres avec salle de bains privée et une salle de bains commune par étage. Situation géographique et emplacements moins favorables. Réception et conciergerie mixtes; au minimum un employé homme pour chacun de ces deux services.
	CATÉGORIE 2 ÉTOILES. — HÔTELS DE TOURISME
	Etablissements de bonne classe dotés d'un confort moderne.
A	Une salle de bains commune pour dix chambres et au moins une par étage. Un w.-c. pour six chambres et au moins un par étage. Ascenseur. Chauffage central, eau courante chaude et froide dans toutes les chambres. Standard téléphonique. Téléphone interurbain dans certaines chambres et au moins un poste par étage. Hall, salon à la disposition de la clientèle. Réception et conciergerie.
B	Mêmes caractéristiques que pour la sous-catégorie A. Ascenseur facultatif. Réception et conciergerie assurées au minimum par une caissière.
C	Mêmes caractéristiques que pour la sous-catégorie B. Le classement dans les catégories A, B et C s'opérera en tenant compte de la situation géographique, du nombre de salles de bains, de la proportion de chambres avec cabinet de toilette ou avec téléphone.
	CATÉGORIE 1 ÉTOILE. — HÔTELS DE MOYEN TOURISME
	Etablissements de bonne tenue d'un confort moyen.
A	Une salle de bains commune pour quinze chambres et au moins une par étage. Un w.-c. pour dix chambres et au moins un par étage. Chauffage central, eau courante dans toutes les chambres. Cabine téléphonique. Salon à la disposition de la clientèle. Petit déjeuner assuré. Entrée de l'hôtel indépendante.
B	Au moins une salle de bains commune. Un w.-c. pour dix chambres et au moins un par étage. Eau courante dans toutes les chambres. Chauffage central. Petit déjeuner assuré. Entrée de l'hôtel indépendante.
C	Mêmes caractéristiques que pour la sous-catégorie B. Un w.-c. par étage.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, à dater du 2 juillet 1950, au cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Directeur du cabinet.

M. Hugues Vinel, contrôleur général de la marine du cadre de réserve.

Chef de cabinet.

M. Marcel Chapron, sous-préfet hors classe.

Chef adjoint de cabinet.

M. André Lacave.

Attaché de cabinet.

Mlle Madeleine Dauphin.

Conseiller technique.

M. Jean Marquet, préfet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Délégations de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 46-1235 du 29 mai 1946 fixant les attributions du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Hugues Vinel, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des décrets, tous actes, décisions, ordonnances diverses de payement, de virement et de délégation, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions concernant le personnel.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes, rentrant dans les attributions de ce service:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relative; à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

6° Demandes d'emplois réservés;

b) Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations — ainsi que leurs accessoires — dont la liquidation ou la revision au titre de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles militaires incombent au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

c) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées au titre de la loi n° 48-1088 du 8 juillet 1948, par les aveugles enrôlés dans la Résistance;

d) A l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

e) Les arrêtés prévus aux articles 5, 15 et 52 et les listes de classement prévues à l'article 32 du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2388 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;
Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Delahoche (Jacques-Georges), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;
Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Léopol-Léger (Raymond), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à la direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer les actes et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Laurens (Jean), président de la commission consultative médicale, à l'effet de signer, au nom du ministre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de la commission consultative médicale.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité publique;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Regnier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de délégation, les avis d'émission de chèques, les ordres de payement, ainsi que toutes pièces de comptabilité relatives au département des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Regnier, M. Brisset, administrateur civil de 2e classe au bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer les différentes pièces énumérées à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général Rodes (Antoine-Auguste), commandant l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général Rodes (Antoine-Auguste), commandant l'institution nationale des invalides, délégation est donnée à M. le médecin lieutenant-colonel Keller, médecin chef de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les pièces visées à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Médaille d'honneur des syndicats professionnels.

Par arrêté en date du 3 juillet 1950, la médaille d'honneur des syndicats professionnels est attribuée aux personnes ci-après désignées:

ALPES (HAUTES-)

Médaille de bronze.

M. Lyathaud (Eugène), président du syndicat des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics des Hautes-Alpes à Gap.

NORD

Médaille d'or.

M. Goudaert (Jean), président du syndicat des patrons pâtissiers et confiseurs du Nord à Lille.

PYRENEES-ORIENTALES

Médaille d'argent.

M. Aymar (Antonin), président du syndicat des installateurs de chauffage central et appareils sanitaires à Perpignan.

M. Dumollard (François), président du syndicat des entrepreneurs de charpentes à Perpignan.

Médaille de bronze.

M. Meron (Jean), président honoraire du syndicat des entrepreneurs de maçonnerie et béton armé à Perpignan.

RHIN (HAUT-)

Médaille d'argent.

M. Gautherat (Paul), président du syndicat des hôteliers, restaurateurs et débitants de l'arrondissement de Guebwiller, à Guebwiller.

M. Willmer (Emile), secrétaire du syndicat des hôteliers, restaurateurs et débitants de l'arrondissement de Ribeauvillé, à Ribeauvillé

SEINE

Médaille d'argent.

M. Faure (Aimé), président de la chambre syndicale des constructeurs de matériel frigorifique à Paris.

SEINE-INFERIEURE

Médaille d'argent.

Mlle Lepage (Jeanne), présidente du syndicat normand du textile à Rouen

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 30 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, pris en application de la loi du 18 mars 1947, portant attribution au ministère de la santé publique et de la population, d'un contingent exceptionnel de distinctions dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Pasteur, et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu au grade de grand officier:

M. le professeur Pasteur Vallery-Radot (Louis), membre de l'académie de médecine, président du conseil d'administration de l'institut Pasteur, à Paris; 46 ans de services civils et militaires des plus remarqués. Commandeur du 5 août 1939.

Par décrets en date du 30 juin 1950, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de grand officier

M. le docteur Bergeret (André), membre de l'académie de chirurgie, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris; 51 ans de services civils et militaires. Commandeur du 1er janvier 1939.

M. le professeur Laubry (Charles), membre de l'académie de médecine, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris; 62 ans de services civils et militaires. Commandeur du 12 janvier 1932.

Au grade de commandeur.

M. le professeur Balthazard (Victor), doyen honoraire de la faculté de médecine de Paris; 62 ans de services civils et militaires. Officier du 16 juin 1920.

M. le professeur Courmont (Francis-Paul), professeur honoraire de la faculté de médecine de Lyon (Rhône); 61 ans de services civils et militaires. Officier du 9 septembre 1923.

M. le docteur Moncorgé (Rémy-Joseph), médecin consultant au Mont-Dore, président d'honneur de la fédération thermale et climatique française; 67 ans de services civils et militaires. Officier du 13 août 1930.

Au grade d'officier.

M. le docteur Baloux (Paul), administrateur des hospices civils de Cannes (Alpes-Maritimes); 53 ans de services civils et militaires. Chevalier du 24 mars 1923.

M. le docteur Blondin (Sylvain-Charles), chirurgien des hôpitaux de Paris; 30 ans de services civils et militaires. Chevalier du 5 août 1939.

M. le docteur Dejean (Hubert-Pierre-Louis), médecin à Paris; 63 ans de services civils et militaires. Chevalier du 2 janvier 1928.

M. le docteur Delivet (Henri-Joseph), médecin à Paris; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 17 janvier 1935.

M. le docteur Douay (Eugène-Charles-Louis), chirurgien gynécologue à Paris; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 22 mai 1926.

M. le docteur Dufourt (Paul-Ernest), médecin à Vichy (Allier); 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 15 novembre 1915.

M. le docteur Farnarier (Gaston-Emmanuel), médecin urologue à Marseille (Bouches-du-Rhône); 50 ans de services civils et militaires. Chevalier du 11 juillet 1935.

M. le professeur Gaté (Jean-Joseph), professeur à la faculté de médecine de Lyon (Rhône); 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 14 juillet 1933.

Mme Gonse, née Boas (Suzanne), présidente fondatrice de la société maternelle La Nouvelle Etoile des enfants de France, à Paris; 38 ans de services civils distingués. Chevalier du 31 mars 1927.

M. Guillou (Robert-Henri), administrateur du dispensaire des artistes à Paris; 46 ans de services civils et militaires. Chevalier du 21 janvier 1932.

M. le docteur Hallé (Jean-Etienne-Marie), médecin honoraire des hôpitaux de Paris; 66 ans de services civils et militaires. Chevalier du 20 juillet 1916.

M. le docteur Marquezy (Robert-Alexandre), médecin des hôpitaux de Paris; 43 ans de services civils et militaires. Chevalier du 31 décembre 1938.

M. Marsot (Léon-Régis), ex-président du conseil d'administration des hospices civils de Lyon (Rhône); 50 ans de services civils et militaires. Chevalier du 6 août 1927.

M. le professeur Moulonguet (Pierre-Charles-Paul), professeur à la faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital Tenon; 44 ans de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1935.

M. Petitjean (Henri-Elisée), président de l'Union hospitalière du Nord-Ouest, au Mans (Sarthe); 35 ans de services civils et militaires. Chevalier du 13 mars 1933.

M. le docteur Pruvost (Pierre-Marie-Alexandre), membre de l'académie de médecine, médecin honoraire des hôpitaux de Paris; 54 ans de services civils et militaires. Chevalier du 11 juillet 1935.

M. le professeur Ravina (Jean-Marie-Georges), professeur à la faculté de médecine de Paris, chef de service à l'hôpital Laribolsière; 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 23 décembre 1936.

M. le docteur Thomas (Antoine-Henri-André), médecin à Paris; 68 ans de services civils et militaires. Chevalier du 14 juillet 1919.

M. le professeur Vermelin (Henri-Eugène-Charles), professeur à la faculté de médecine de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 45 ans de services civils et militaires. Chevalier du 15 juin 1920.

Au grade de chevalier.

Mme Ancel, née François (Madeleine-Suzanne-Andrée), déléguée de l'association des villages sanatoriums de haute altitude, à Paris; 38 ans de services civils très dévoués.

Mme Appietto-Vannoni (Paule-Dominique), présidente de l'œuvre Grancher, à Ajaccio (Corse); 34 ans de services civils distingués.

M. Avignon (Gabriel-Martial-Jean-Baptiste), chirurgien-dentiste à Limoges (Haute-Vienne); 39 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Barbé (Pierre-Léon-Alphonse), médecin au Mans (Sarthe); 31 ans de services civils et militaires.

M. le révérend père Baumann (Victor), directeur du patronage des jeunes orphelins de la Martinique à Fort-de-France; 40 ans de services civils distingués.

M. le docteur Baye (Charles-Félix-Ernest), président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Marne, à Damery (Marne); 52 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Benzecri (Marcel), médecin ophtalmologiste, à Oran (Algérie); 38 ans de services civils et militaires.

Mlle Berrier-Fontaine (Juliette-Louise-Denise), directrice de l'hôpital Saint-Louis, à Toulon (Var); 42 ans de services civils dévoués.

M. le docteur Besset (Fernand-Louis), chirurgien chef de l'hôpital Péan, à Paris; 47 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Biancani (Elie-Jean), médecin radiologiste, à Paris; 32 ans de services civils et militaires.

M. Blandinières (Philippe-Isidore-Marie), pharmacien à Toulouse (Haute-Garonne); 54 ans de services civils et militaires.

Mme Boudon, en religion sœur Jeanne (Rosalie), supérieure de l'hôpital d'Ussel (Corrèze); 43 ans de services civils les plus dévoués.

M. Bricout (Albert-Edouard), président du comité de la Croix-Rouge française de Cambrai (Nord); 34 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Bruyère (André-Antoine-Victor), chirurgien à Gap (Hautes-Alpes); 32 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Buvat (Mathieu-Jean-François), secrétaire général du conseil régional de l'ordre des médecins de la Seine, à Paris; 20 ans et 9 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

M. le docteur Cayla (Alfred-Eugène-Victor), médecin à Neuilly-sur-Seine; 45 ans de services civils et militaires.

Mme Charitat, née Buaillon (Alice), animatrice d'œuvres de bienfaisance à Montrichard (Loir-et-Cher); 36 ans de services civils très dévoués.

M. Chaussinand (Roland-Jean-Paul-François), chef du service de la lèpre à l'institut Pasteur, à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

M. le professeur Chevallier (André), professeur à la faculté de médecine de Strasbourg (Bas-Rhin); 38 ans de services civils et militaires.

Mlle de Cuverville (Yvonne), directrice de l'école d'assistantes sociales du comité national de défense contre la tuberculose, à Paris; 35 ans de services civils remarqués.

Mme David, en religion sœur Clotilde (Angèle-Marie), religieuse hospitalière, à Flers (Orne); 67 ans de services civils les plus dévoués.

M. le docteur Derot (Jean-Lucien-Maurice), médecin des hôpitaux de Paris; 30 ans de services civils et militaires.

M. le professeur Desgrez (Henri-Laurent), professeur à la faculté de médecine de Paris; 38 ans 4 mois de services civils et militaires.

M. le docteur Eymard (Marcel-Paul), médecin, à Fontaine (Isère); 28 ans de services civils et militaires.

M. Fertin (Fernand-Gustave), chirurgien-dentiste, à Lille (Nord); 53 ans de services civils et militaires.

Mme Ferry, née Humblot (Marguerite-Marthe-Eugénie), administrateur de l'hôpital Sainte-Croix, à Joinville (Haute-Marne); 36 ans de services civils distingués.

M. Frossard (Raymond-Marie-Camille), pharmacien, à Montdidier (Somme); 38 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Fulconis (André), médecin chef du Conseil de la République, à Paris; 22 ans 9 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Mme Galais, en religion sœur Jeanne (Marie-Thérèse), infirmière à l'hôpital hospice d'Haubourdin (Nord); 28 ans de services civils très dévoués.

Mme Gatins, née de Villelume-Sombreuil (Eglé-Marie-Noëlie), présidente du comité de la Croix-Rouge française du 16e arrondissement, à Paris; 25 ans de services civils particulièrement dévoués.

M. le docteur Gaucherand (Jules-César-Philippe-Auguste), médecin accoucheur des hôpitaux de Lyon (Rhône); 48 ans de services civils et militaires

Mme Gaume, en religion sœur Marthe (Marie-Louise-Jeanne-Marthe), supérieure de l'ordre des filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris; 65 ans de services civils dévoués.

M. le docteur Granet (Etienne-Paul), médecin des hôpitaux de Paris; 41 ans de services civils distingués.

Mme Granger, née Thery (Cécile-Marie-Victorine-Eugénie-Valentine), infirmière de la Croix-Rouge française à Paris; 35 ans de services civils distingués.

M. Groult (Lucien-Albert), économe à la direction de la population de Rouen (Seine-Inférieure); 46 ans de services civils et militaires.

M. Henry (Maurice), directeur du centre de rééducation A.-Calmette à Lille (Nord); 25 ans de services civils les plus dévoués.

M. le docteur Jabiol, médecin à Condat-en-Feniers (Cantal); 43 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Janot (Maurice-Marie), professeur à la faculté de pharmacie de Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Mme Jeannelle, née Bouillard (Marie-Louise), mère de famille nombreuse à Saint-Broingt-les-Fossés (Haute-Marne); mère de 18 enfants.

M. le docteur July (Etienne-Victor), médecin à Paris; 33 ans de services civils et militaires.

M. Kœning (Léon-Joseph), président du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes, à Louviers (Eure); 45 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Laennec (Théophile-Edouard-Marie-Marin), médecin gynécologue à Paris; 30 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Lefrançois (Roger-Paul), médecin à Villard-de-Lans (Isère); 34 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Lesaffre (Victor-Charles-Jules), inspecteur de la santé du Pas-de-Calais, à Arras; 23 ans de services civils et militaires.

M. Logier (Robert-Alfred-Henri), inspecteur divisionnaire adjoint de la population à la Martinique; 41 ans de services civils et militaires.

Mme Mathis, née Pasche (Berthe-Emma), chef du secrétariat administratif du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Seine, à Paris; 30 ans de services civils très dévoués.

M. le docteur Nast (Albert-André), médecin à Chelles (Seine-et-Marne); 51 ans de services civils et militaires.

M. Pasquet (Pierre-Henri), secrétaire général de la confédération nationale de la famille rurale, à Montmorency (Seine-et-Oise); 25 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Pepin (Eugène-Augustin-Victor-Louis), médecin au Tréport (Seine-Inférieure); 55 ans de services civils et militaires.

Mlle Pinel (Marguerite), secrétaire d'administration à l'administration centrale; 34 ans de services civils dévoués.

M. le docteur Robert (Louis-Jacques-Roch-Jean-Joseph), médecin chef de l'hôpital d'Issoudun (Indre); 51 ans de services civils et militaires.

Mme le docteur Sedan (Simone-Thérèse-Marie), médecin à Marseille (Bouches-du-Rhône); 32 ans de services civils distingués.

M. le docteur Sivadon (Paul-Daniel), médecin chef de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise); 24 ans de services civils et militaires.

Mme Thierry, née de Rotschild (Nadine-Thérèse-Charlotte), présidente honoraire de la fondation de Rotschild, à Paris; 32 ans de services civils très dévoués.

M. le professeur Thomas (Charles-Joseph-François-Xavier), professeur à la faculté de médecine de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 25 ans de services civils et militaires.

M. Vilenski (Raymond-Georges), chef de clinique à l'institution nationale des sourds et muets de Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Mme Watrigant, née Delattre (Pauline-Elisabeth), propriétaire agricole au Maroc; mère de 13 enfants.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Délégations de signature.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1950 portant nomination au cabinet du ministre de la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Michel Gaudet, directeur du cabinet, et à M. Jean Hamelin, chef de cabinet, à l'effet de signer, en l'absence du ministre de la marine marchande, tous actes, arrêtés ou décisions relevant de sa compétence, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1950.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

LIONEL DE TINGUY DU POUËT.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. René Courau, secrétaire général à la marine marchande, à l'effet de signer au nom du ministre de la marine marchande tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, des arrêtés réglementaires et des arrêtés interministériels allouant des indemnités.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° Des ordonnances de payement, de virement et de délégation, des avis d'ordonnancement, des ordres de recettes, des arrêtés de débet et des états exécutoires prévus par la loi du 13 avril 1898;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1950.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

LIONEL DE TINGUY DU POUËT.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Roullier, directeur de l'administration générale et des gens de mer au ministère de la marine marchande, a la délégation permanente du ministre de la marine marchande pour la signature des ordonnances de payement, de virement et de délégation ainsi que pour les arrêtés de débet et les états exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — M. Ricaume, administrateur civil de 1re classe au ministère de la marine marchande, a la délégation permanente du ministre de la marine marchande pour la signature des ordonnances de payement, de virement et de délégation ainsi que pour les arrêtés de débet et les états exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1950.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

LIONEL DE TINGUY DU POUËT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Delaboutre, Depreux (Edouard), Duveau, Fagon (Yves), Gallet.

Excusé. — M. Frank Arnal.

Réunions de commissions du vendredi 7 juillet 1950.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 7e bureau.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quinze heures. — Local n° 249.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en Côte-d'Ivoire, à quinze heures. — Local n° 254.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du 4 juillet 1950.
(*Journal officiel* du 5 juillet 1950.)

Dans le scrutin (n° 2618) sur le renvoi à la suite des interpellations sur la composition du Gouvernement (résultat du pointage):

M. Fernand Chevalier, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Claireaux, Doucouré (Amadou), Dronne, Gustave, Lafleur (Henri), M'Bodje (Mamadou), Razac, Romani, Sigué (Nouboum), Verdeille.

Excusés. — MM. Béchir Sow, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, MM. Depreux, Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Ignacio Pinto, Lagarrosse, Lassalle-Séré, Rucart (Marc), Serrure, Mme Vialle (Jane).

Suppléants. — M. Charles Cros (de M. Diop Ousmane Socé), M. Aubé (de M. Grassard).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux, Gilbert (Jules), Kalb, Pernot (Georges), Rabouin.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Carcassonne, Charlet, Giacomoni, Maire, Tailhades.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Bertaud, Boisrond, Dubois (René-Emile), Glauque, Hébert, Kalenzaga, Lodéon, Masson (Hippolyte), Pinton, Pouget (Jules), Robert (Paul).

Excusés. — MM. Fleury, Fouques-Duparc, Gracia (Lucien de).

Délégué. — M. Glauque (par M. de Menditte).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Armengaud, Aubé (Robert), Aubert, Peusch, Delfortrie, Gustave, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Novat, Tharradin.

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Boivinand, Estève, Gadoin, Grenier (Jean-Marie), Ruin (François).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission des affaires financières.

Séance du mercredi 5 juillet 1950.

Présents. — MM. Antonini, Comiti, Ebédé, Moreux (René), Pann Yung, Peretti (de), Themia.

Excusés. — MM. Blachette, Boluix-Basset, Boukheloua, Charlier, Darlan, Delmas (Louis), Diarra Tiemoko, Diop Babakar, Léon, Mitterrand, Guedragoo, Piot, Sar Diawar, Sylvestre, Thomas, Tubert (général).

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Comiti (de M. Curabel), Ebédé (de M. Coquart), Jousselin (de M. Vendenboomgaërde), Pann Yung (de M. Sok Chhong).

Commission du règlement et pétitions.

Séance du jeudi 6 juillet 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Bour (Alfred), Georges (Daniel), Juge, Michalet, Ramampy, Rosenfeld, Rosfelder, Savary, Simon (Paul).

Absents. — MM. Antonini, le lieutenant-colonel Bichon, Dun Kinh, Chassiot, Corlinchi, Coulibaly, Diop Babakar, Laforest, Lautissier, Monnet, Nguyen Huy Lai, Polycarpe, Savi de Tové, Sérot, Thevenin.

Suppléants. — MM. Georges (Daniel) (de Mlle Autissier), Juge (de M. Max André), Rosenfeld (de M. Bourgarel), Savary (de M. Piéri), Paul Simon (de M. Esnault).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 11 juillet 1950, à quatorze heures trente (local n° 120) :

Examen du projet de rapport de M. Charlier sur la demande d'avis (n° 162, année 1950) concernant la proposition de loi de M. Duveau, député, tendant à assurer la protection de la dénomination « vanille ».

La commission de la défense de l'Union française se réunira le jeudi 13 juillet 1950, à quatorze heures trente (local n° 116) :

Examen du projet de rapport pour avis de M. Vivier sur la proposition (n° 227, année 1949) présentée par M. Begarra et tendant à élaborer un statut interarmes du personnel civil des armées de terre, air et marine stationnées en Afrique occidentale française.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à seize heures trente (local n° 116) :

I. — Examen d'une demande de mission.

II. — Nomination de rapporteurs.

III. — Examen d'une demande présentée par le groupe des indépendant d'outre-mer concernant la nomination de rapporteurs pour deux demandes d'avis et une proposition de résolution, relatives au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française.

IV. — Nomination d'une sous-commission chargée d'étudier les problèmes de la déconcentration et de la décentralisation dans les pays d'outre-mer.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JUILLET 1950

Séances du mardi 11 juillet et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de résolution relative à la liaison entre l'étude du plan de modernisation et d'équipement et celle du « pool du charbon et de l'acier ». — Projet de résolution présenté au nom des commissions réunies de l'économie nationale et des finances, du crédit et de la fiscalité.

2. — Projet de loi n° 9231 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. — Rapport et projet d'avis présentés au nom des commissions réunies des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme et du travail, de la santé et de la population.

3. — Projet de loi relatif au régime administratif et financier des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique. — Rapport et projet d'avis présentés au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

4. — Proposition de résolution relative à l'état des musées de France. — Rapport et projet de résolution présentés au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

5. — Proposition de résolution concernant l'orientation à donner à la production agricole et les mesures propres à organiser un nouveau statut de l'alcool. — Rapport et projet de résolution présentés au nom des commissions réunies de l'agriculture et de la production industrielle.

6. — Questions diverses.

NOTA. — I. La session durera probablement trois jours.

II. L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance plénière.

AVIS FT COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1950 a eu lieu à Sceaux (Seine), le 5 juillet 1950, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B
9	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
6	—	1.000 F.	1.000 F.
68	—	1.500 F.	3.000 F.
05	—	2.000 F.	4.000 F.
14	—	2.500 F.	5.000 F.
500	—	3.000 F.	6.000 F.
270	—	4.000 F.	8.000 F.
052	—	5.000 F.	10.000 F.
054	—	6.000 F.	12.000 F.
952	—	7.000 F.	14.000 F.
2.433	—	20.000 F.	40.000 F.
2.635	—	20.000 F.	40.000 F.
7.299	—	20.000 F.	40.000 F.
4.052	—	30.000 F.	60.000 F.
2.863	—	30.000 F.	60.000 F.
3.476	—	30.000 F.	60.000 F.
4.370	—	40.000 F.	70.000 F.
8.754	—	40.000 F.	70.000 F.
9.258	—	40.000 F.	70.000 F.
1.129	—	50.000 F.	80.000 F.
29.244	—	100 000 F.	100.000 F.
48.836	—	100.000 F.	100.000 F.
74.617	—	100.000 F.	100.000 F.
39.712	—	300.000 F.	200.000 F.
54.755	—	300.000 F.	200.000 F.
14.119	—	300 000 F.	200.000 F.
00.253	—	500 000 F.	300.000 F.
16.564	—	500.000 F.	300.000 F.
31.817	—	500.000 F.	300.000 F.
90.824	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B
073.530	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
113.851	—	1.000.000 F.	500.000 F.
205.022	—	1.000.000 F.	500.000 F.
044.933	—	1.000.000 F.	500.000 F.
265.065	—	1.000 000 F.	500.000 F.
127.340	—	1.200.000 F.	600.000 F.
272.181	—	1.200 000 F.	600.000 F.
191.552	—	1.200.000 F.	600.000 F.
262.096	—	1.200 000 F.	600.000 F.
290.200	—	2.000 000 F.	700.000 F.
164.085	—	2.000.000 F.	700.000 F.
014.402	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
094.738	—	7.000.000 F.	1.200.000 F.
296.551	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
246.394	—	15.000 000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 12 juillet 1950 à Lons-le-Saunier (Jura).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de diamants taillés autres que pour usages industriels.

Jusqu'à nouvel avis, les importateurs peuvent déposer à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, et dès la publication du présent avis, des demandes d'autorisation d'importation pour:

NUMÉRO du tarif français.	DÉSIGNATION
Ex. 1257 A	— Diamants: — — Taillés ou autrement travaillés, non montés ni sertis. — — — Autres.

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er au 31 mai 1950.
(Paris et départements.)

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS
	francs	francs	francs
Mai 1950.....	5.476.141.964	339.259.951	+ 5.136.882.013
Résultats complémentaires concernant les périodes antérieures (départements)	48.192.630	11.355.860	+ 36.836.770
	5.524.334.594	350.615.811	+ 5.173.718.783
Excédents de dépôts du 1er janvier au 31 mai 1950.			32.923.315.903

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours coté en Bourse	5 juillet — Cours relevé après Bourse	DEVISES	6 juillet 1950 — Cours relevé avant Bourse	6 juillet 1950 — Cours cotés en Bourse
319 80	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	319 80 .....
608 50	608 50	Belgique (100 francs)..	.... ..	608 50 .....
1206 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1207 .. ..
8077 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8075 .. ..
162 60	.... ..	Côte Fse des Somalis 100 f. Djib).....	.... ..	....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 29 JUIN 1950	AU 22 JUIN 1950
Encaisse or		52.980.553.105 »	52.980.553.105 »
Or affecté en garantie (1)		9.293.155.602 »	9.293.155.602 »
Bon du Trésor remboursable en or (2)		2.951.061.578 »	2.951.061.578 »
Disponibilités à vue à l'étranger		116.581.583.590 »	124.530.685.912 »
Monnaies divisionnaires		2.407.787.211 »	2.230.060.767 »
Comptes courants postaux		13.193.725.978 »	18.491.058.975 »
Avances au fonds de stabilisation des changes (3)		43.000.000.000 »	43.500.000.000 »
Bons du Trésor négociables :			
Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique	5.039.250.892 »		
Souscription de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	12.000.000.000 »	82.039.250.892 »	82.039.250.892 »
Cession d'or au fonds de stabilisation des changes (4)	65.000.000.000 »		
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (5)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (6)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (7)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (8)		166.600.000.000 »	161.800.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	283.502.472.617 »		
Effets escomptés sur l'étranger	67.809.211 »		
Effets garantis par l'office des céréales (9)	18.506.527.000 »	387.268.588.723 »	360.730.442.796 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	85.401.779.895 »		
Effets négociables achetés en France (10)		128.939.069.700 »	126.171.626.812 »
Avances à 30 jours sur effets publics		8.791.210.000 »	11.568.088.000 »
Avances sur titres		5.228.355.477 »	5.032.571.636 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (11)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		18.752.716.650 »	11.752.422.324 »
Divers		20.039.315.303 »	13.661.469.898 »
Total		1.539.488.951.913 Fr.	1.507.854.966.401 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.382.478.641.535 »	1.338.452.085.635 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	61.847.770 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	8.495.535.516 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	67.504.126.526 »	135.535.475.689 »	143.910.481.306 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	59.473.665.877 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (12)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (13)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		20.963.297.485 »	24.980.562.256 »
Total		1.539.488.951.913 Fr.	1.507.854.966.401 Fr.

(1) (Convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947).
(2) (Convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947).
(3) (Convention du 27 juin 1939).
(4) (Convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947).
(5) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).
(6) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(7) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(8) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 3 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(9) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(10) (Décret du 17 juin 1938).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(12) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(13) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Le Joint Métalloplastique Français

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: AVENUE BRILLAT-SAVARIN, A BELLEY (AIN)

Obligations 4 1/4 0/0 1946 (quatrième tirage).

La société ayant procédé à l'amortissement par voie de rachat en Bourse de 134 titres, il a été tiré au sort 51 titres qui restaient à amortir au 1er juillet 1950.

Liste par ordre numérique des 51 obligations sorties au tirage du 1er juillet 1950.

1.790 à 1.834 — 1.949 à 1.954.

Ces titres seront remboursables à 2.000 F à partir du 1er août 1950 à la Société générale de la ville et dans ses agences.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 15 septembre* 1946.)

Titres restant à rembourser des précédents tirages.

1.982 2.034 2.035 2.036.

COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.169.115.000 F
SIÈGE SOCIAL: 173, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine 60313.

Obligations 3 3/4 0/0 *de* 10.000 *F, émission septembre* 1945.

Cinquième amortissement du 10 septembre 1950.

AVIS

MM. les obligataires sont informés que la Compagnie française Thomson-Houston, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 de 10.000 F, émission septembre 1945, a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à l'amortissement du 10 septembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

FORGES ET CHANTIERS DE LA GIRONDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 90 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES
Registre du commerce: Seine 227278 B.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 210 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 10 août 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS PORCHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 16, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS
Registre du commerce: 125312.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 de 2.000 F.

Le conseil d'administration informe MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la société a procédé par voie de rachat en Bourse à la totalité de la huitième annuité prévue au tableau d'amortissement.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage pour l'amortissement du 15 juillet 1950.

Titres amortis au tirage du 12 juin 1945 et non présentés au remboursement à ce jour.

1.407 1.470 1.889 3.075 4.318.

Syndicat Intercommunal d'Electrification de Tocane-Saint-Apre (Dordogne)

Obligations sorties au tirage du 12 juin 1950 et remboursables au pair le 1er juillet 1950.

EMPRUNT DE 630.000 F

8	31	49	51	83	576	592	614	629	666
89	112	119	148	162	700	808	830	855	856
193	199	253	306	324	881	885	887	907	929
332	346	348	408	414	933	966	1.016	1.033	1.052
460	478	528	532	541	1.132	1.195	1.207	1.208	1.222

EMPRUNT DE 385.000 F

9	58	116	134	175	176	213	525	529	561	569	688	702	703
223	224	234	283	315	343	371	721						
392	397	438	445	460	463	512							

Obligations sorties à des tirages antérieurs et restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉE du tirage.	NUMÉROS	ANNÉE du tirage.	NUMÉROS	ANNÉE du tirage.
EMPRUNT DE 630.000 F					
22	1949	463	1949	875	1942
73	1949	465	1949	879	1949
96	1949	470	1949	904	1949
100	1949	485	1949	922	1948
114	1949	526	1949	925	1947
175	1948	529	1949	941	1946
224	1949	588	1945	953	1948
268	1949	707	1943	970	1949
275	1948	716	1948	1.065	1949
316	1949	741	1948	1.077	1949
353	1948	776	1947	1.122	1949
407	1948	795	1949	1.125	1949
426	1947	849	1943	1.257	1946
456	1949	873	1949	1.258	1946
EMPRUNT DE 128.500 F					
11	1948	161	1948	435	1949
80	1943	177	1949	482	1947
81	1947	190	1949	483	1949
129	1947	295	1948	490	1946
131	1948	309	1945	555	1949
153	1949	366	1948	600	1949

COMPAGNIE GENERALE FRANÇAISE DE TRAMWAYS

3, rue Moncey, a PARIS

Registre du commerce: Seine n° 50341.

Obligations 4 0/0 1906, 1908, 1911, 1917 sorties au tirage du 1er juin 1950, remboursables à partir du 1er juillet 1950.

Numeros des 2.180 obligations de la 1re série sorties aux 87e et 88e tirages, remboursables à 501 F
— 530 — — 2e — — 83e et 84e tirages, remboursables à 498 F
— 550 — — 3e — — 78e et 79e tirages, remboursables à 498 F
— 560 — — 4e — — 72e et 73e tirages, remboursables à 473 F
et des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMEROS	DATES de remboursement.	NUMEROS	DATES de remboursement.	NUMEROS	DATES de remboursement.	NUMEROS	DATES de remboursement.	NUMEROS	DATES de remboursement.
				OBLIGATIONS DE LA 1re SÉRIE					
51 à 60	7/50	6.231 à 6.240	7/50	13.251 à 13.260	7/49	20.491 à 20.500	7/46	28.981 à 28.990	1/43
131 à 140	7/47	6.411 à 6.420	7/49	13.441 à 13.450	»	20.541 à 20.550	1/49	29.001 à 29.010	7/40
281 à 290	7/50	6.511 à 6.520	1/47	13.501 à 13.510	1/49	20.551 à 20.560	7/45	29.031 à 29.040	7/48
581 à 590	1/49	6.691 à 6.700	1/45	13.511 à 13.520	1/48	20.691 à 20.700	1/47	29.181 à 29.190	1/48
631 à 640	7/49	6.711 à 6.720	1/49	13.591 à 13.600	7/50	20.701 à 20.710	7/50	29.251 à 29.260	7/49
791 à 800	7/45	6.761 à 6.770	7/47	13.791 à 13.800	»	20.861 à 20.870	7/45	29.291 à 29.300	1/48
1.051 à 1.060	7/50	6.771 à 6.780	7/49	13.971 à 13.980	7/48	20.961 à 20.970	7/46	29.551 à 29.560	»
1.131 à 1.140	7/49	6.921 à 6.930	7/45	14.071 à 14.080	7/50	20.991 à 21.000	7/47	29.581 à 29.590	7/50
1.211 à 1.220	7/48	6.931 à 6.940	1/46	14.121 à 14.130	7/48	21.081 à 21.090	7/50	29.991 à 30.000	»
1.271 à 1.280	1/47	7.001 à 7.010	7/46	14.371 à 14.380	7/49	21.161 à 21.170	»	30.111 à 30.120	7/49
1.351 à 1.360	7/50	7.011 à 7.020	7/50	14.461 à 14.470	7/48	21.201 à 21.210	1/48	30.151 à 30.160	»
1.431 à 1.440	7/44	7.091 à 7.100	»	14.521 à 14.530	7/49	21.351 à 21.360	7/46	30.561 à 30.570	7/44
1.511 à 1.520	7/50	7.101 à 7.110	7/49	14.551 à 14.560	»	21.391 à 21.400	1/49	30.591 à 30.600	7/49
1.561 à 1.570	7/49	7.171 à 7.180	1/48	14.621 à 14.630	7/48	21.661 à 21.670	»	30.601 à 30.610	1/49
1.581 à 1.590	1/47	7.211 à 7.220	»	14.661 à 14.670	7/50	21.751 à 21.760	7/49	30.621 à 30.630	1/48
1.631 à 1.640	7/48	7.241 à 7.250	1/49	14.671 à 14.680	7/49	21.791 à 21.800	1/48	30.681 à 30.690	7/47
2.041 à 2.050	7/50	7.291 à 7.300	7/50	14.831 à 14.840	7/46	21.871 à 21.880	7/41	30.721 à 30.730	7/48
2.131 à 2.140	»	7.511 à 7.520	1/47	14.881 à 14.890	7/50	21.961 à 21.970	1/49	30.851 à 30.860	7/49
2.171 à 2.180	7/48	7.581 à 7.590	7/49	14.901 à 14.910	7/49	22.071 à 22.080	7/45	30.901 à 30.910	»
2.251 à 2.260	7/47	7.591 à 7.600	»	15.071 à 15.080	1/45	22.121 à 22.130	7/49	30.921 à 30.930	7/50
2.291 à 2.300	7/50	7.661 à 7.670	7/50	15.101 à 15.110	7/50	22.131 à 22.140	1/45	31.111 à 31.120	7/50
2.391 à 2.400	1/48	7.681 à 7.690	»	15.181 à 15.190	7/49	22.191 à 22.200	7/49	31.251 à 31.260	7/49
2.421 à 2.430	7/49	7.711 à 7.720	»	15.241 à 15.250	»	23.001 à 23.010	7/46	31.331 à 31.340	7/47
2.431 à 2.440	»	7.891 à 7.900	»	15.481 à 15.490	1/46	23.051 à 23.060	7/50	31.551 à 31.560	»
2.571 à 2.580	1/48	7.981 à 7.990	7/48	15.561 à 15.570	7/49	23.141 à 23.150	1/46	31.971 à 31.980	7/50
2.621 à 2.630	7/49	7.991 à 8.000	1/43	15.671 à 15.680	»	23.191 à 23.200	7/50	32.321 à 32.330	1/46
3.001 à 3.010	7/48	8.061 à 8.070	1/48	15.831 à 15.840	1/48	23.371 à 23.380	7/48	32.391 à 32.400	7/50
3.231 à 3.240	7/50	8.371 à 8.380	1/46	16.021 à 16.030	7/50	23.431 à 23.440	7/49	32.401 à 32.410	7/45
3.261 à 3.270	7/50	8.381 à 8.390	7/48	16.111 à 16.120	»	23.571 à 23.580	1/48	32.441 à 32.450	1/49
3.391 à 3.400	7/50	8.411 à 8.420	1/48	16.141 à 16.150	7/42	23.581 à 23.590	7/47	32.451 à 32.460	1/46
3.581 à 3.590	7/49	8.551 à 8.560	1/49	16.181 à 16.190	1/49	23.621 à 23.630	»	32.531 à 32.540	1/49
3.721 à 3.730	»	8.561 à 8.570	1/45	16.301 à 16.310	7/50	23.911 à 23.920	1/47	32.561 à 32.570	7/46
3.741 à 3.750	»	8.871 à 8.880	7/49	16.371 à 16.380	7/46	23.951 à 23.960	7/49	32.581 à 32.590	1/49
3.751 à 3.760	7/48	8.951 à 8.960	7/48	16.491 à 16.500	1/49	23.971 à 23.980	7/45	32.711 à 32.720	1/46
3.851 à 3.860	7/47	9.051 à 9.060	1/49	16.541 à 16.550	7/50	24.151 à 24.160	7/41	32.771 à 32.780	7/49
3.941 à 3.950	7/50	9.061 à 9.070	7/50	16.721 à 16.730	7/49	24.551 à 24.560	7/49	32.781 à 32.790	7/50
3.981 à 3.990	»	9.091 à 9.100	»	16.811 à 16.820	1/45	24.661 à 24.670	»	32.871 à 32.880	7/46
4.041 à 4.050	7/48	9.251 à 9.260	7/47	16.931 à 16.950	7/45	24.891 à 24.900	»	33.041 à 33.050	1/49
4.071 à 4.080	7/50	9.401 à 9.410	7/50	17.041 à 17.050	7/47	25.361 à 25.370	7/48	33.211 à 33.220	1/44
4.101 à 4.110	7/49	9.481 à 9.490	7/47	17.111 à 17.120	7/37	26.001 à 26.010	7/50	33.261 à 33.270	1/48
4.151 à 4.160	7/50	9.701 à 9.710	1/49	17.151 à 17.160	7/50	26.011 à 26.020	7/41	33.291 à 33.300	7/50
4.161 à 4.170	7/46	9.811 à 9.820	7/50	17.221 à 17.230	7/47	26.061 à 26.070	7/45	33.461 à 33.470	1/48
4.211 à 4.220	7/47	10.001 à 10.010	7/49	17.231 à 17.240	7/40	26.181 à 26.190	7/49	33.671 à 33.680	7/50
4.241 à 4.250	1/43	10.081 à 10.090	1/48	17.251 à 17.260	7/48	26.231 à 26.240	1/46	33.751 à 33.760	»
4.311 à 4.320	1/49	10.261 à 10.270	7/50	17.361 à 17.370	1/47	26.371 à 26.380	7/49	33.831 à 33.840	1/49
4.331 à 4.340	7/46	10.351 à 10.360	»	17.381 à 17.390	1/45	26.401 à 26.410	1/49	34.171 à 34.180	7/49
4.451 à 4.460	7/50	10.361 à 10.370	»	17.441 à 17.450	7/46	26.421 à 26.430	1/45	34.181 à 34.190	1/48
4.521 à 4.530	1/47	10.421 à 10.430	7/49	17.531 à 17.540	1/49	26.481 à 26.490	7/48	34.261 à 34.270	7/50
4.531 à 4.540	7/50	10.541 à 10.550	1/49	17.851 à 17.860	7/44	26.501 à 26.510	7/50	34.391 à 34.400	»
4.541 à 4.550	7/48	10.591 à 10.600	7/49	18.081 à 18.090	7/46	26.641 à 26.650	7/49	34.551 à 34.560	»
4.551 à 4.560	7/50	10.641 à 10.650	7/50	18.331 à 18.340	7/49	26.751 à 26.760	1/48	34.621 à 34.630	»
4.631 à 4.640	1/49	10.701 à 10.710	»	18.391 à 18.400	»	26.781 à 26.790	»	34.641 à 34.650	1/48
4.701 à 4.710	1/39	10.721 à 10.730	7/49	18.541 à 18.550	7/50	26.821 à 26.830	»	34.731 à 34.740	7/50
4.831 à 4.840	1/49	10.831 à 10.840	7/50	18.551 à 18.560	1/49	26.871 à 26.880	1/49	34.791 à 34.800	»
4.841 à 4.850	7/48	11.041 à 11.050	»	19.271 à 19.280	7/49	26.911 à 26.920	1/47	34.861 à 34.870	»
4.851 à 4.860	7/50	11.231 à 11.240	»	19.291 à 19.300	1/47	27.011 à 27.020	7/50	34.981 à 34.990	»
4.871 à 4.880	»	11.461 à 11.470	»	19.391 à 19.400	7/45	27.071 à 27.080	7/49	35.081 à 35.090	7/49
4.961 à 4.970	7/40	11.841 à 11.850	7/49	19.561 à 19.570	7/50	27.211 à 27.220	7/47	35.101 à 35.110	1/45
5.041 à 5.050	7/48	11.901 à 11.910	7/50	19.651 à 19.660	7/44	27.291 à 27.300	7/49	35.131 à 35.140	7/50
5.091 à 5.100	7/50	11.951 à 11.960	7/48	19.841 à 19.850	7/49	27.301 à 27.310	7/48	35.211 à 35.220	7/49
5.221 à 5.230	7/49	11.961 à 11.970	7/50	19.991 à 20.000	7/50	27.471 à 27.480	7/50	35.231 à 35.240	7/50
5.361 à 5.370	7/50	12.001 à 12.010	7/44	20.051 à 20.060	1/47	27.751 à 27.760	7/47	35.331 à 35.340	1/48
5.441 à 5.450	7/47	12.021 à 12.030	7/50	20.091 à 20.100	7/49	27.791 à 27.800	7/50	35.351 à 35.360	7/50
5.511 à 5.520	»	12.031 à 12.040	7/48	20.121 à 20.130	7/47	27.871 à 27.880	7/44	35.601 à 35.610	7/48
5.681 à 5.690	7/50	12.321 à 12.330	1/47	20.131 à 20.140	7/50	28.021 à 28.030	7/50	35.701 à 35.710	1/47
5.751 à 5.760	»	12.371 à 12.380	7/50	20.141 à 20.150	7/48	28.071 à 28.080	7/43	35.711 à 35.720	7/48
5.831 à 5.840	1/49	12.691 à 12.700	»	20.331 à 20.340	1/47	28.161 à 28.170	7/47	35.731 à 35.740	7/46
5.871 à 5.880	7/50	12.991 à 13.000	7/49	20.381 à 20.390	7/50	28.191 à 28.200	7/50	35.781 à 35.790	1/45
5.891 à 5.900	1/47	13.161 à 13.170	7/35	20.401 à 20.410	1/46	28.311 à 28.320	»	35.961 à 35.970	7/50
5.951 à 5.960	7/49	13.171 à 13.180	7/50	20.421 à 20.430	7/47	28.421 à 28.430	1/46	36.241 à 36.250	»
5.981 à 5.990	1/47	13.191 à 13.200	1/45	20.441 à 20.450	7/50	28.661 à 28.670	7/49		
6.101 à 6.110	7/49					28.861 à 28.870	7/50		

NUMEROS	DATES de remboursement.
36.521 à 36.530	7/50
36.841 à 36.850	1/46
36.891 à 36.900	1/45
37.181 à 37.190	7/49
37.191 à 37.200	1/48
37.261 à 37.270	7/50
37.271 à 37.280	7/49
37.301 à 37.310	7/48
37.391 à 37.400	7/45
37.471 à 37.480	7/49
37.841 à 37.850	7/48
37.891 à 37.900	7/49
37.911 à 37.920	1/49
37.931 à 37.940	7/50
37.981 à 37.990	7/43
38.061 à 38.070	7/50
38.101 à 38.110	7/49
38.171 à 38.180	»
38.351 à 38.360	1/45
38.431 à 38.440	7/50
38.441 à 38.450	7/48
38.501 à 38.510	1/49
38.531 à 38.540	1/46
38.591 à 38.600	1/47
38.831 à 38.840	7/50
38.921 à 38.930	»
39.041 à 39.050	1/47
39.101 à 39.110	7/50
39.121 à 39.130	1/41
39.281 à 39.290	1/49
39.401 à 39.410	1/48
39.561 à 39.570	1/49
39.611 à 39.620	1/48
39.691 à 39.700	7/50
39.741 à 39.750	1/49
39.821 à 39.830	7/50
39.881 à 39.890	7/48
40.151 à 40.160	1/49
40.341 à 40.350	7/49
40.361 à 40.370	1/47
40.411 à 40.420	1/45
40.541 à 40.550	7/49
40.741 à 40.750	1/48
40.941 à 40.950	7/48
41.061 à 41.070	7/50
41.161 à 41.170	7/50
41.221 à 41.230	1/49
41.291 à 41.300	7/48
41.331 à 41.340	1/44
41.421 à 41.430	7/47
41.531 à 41.540	7/48
41.621 à 41.630	1/48
41.721 à 41.730	7/49
41.761 à 41.770	»
41.771 à 41.780	7/50
41.821 à 41.830	1/46
42.111 à 42.120	1/48
42.271 à 42.280	1/45
42.401 à 42.410	1/48
42.521 à 42.530	7/48
42.601 à 42.610	7/49
42.911 à 42.920	»
42.941 à 42.950	»
43.001 à 43.010	»
43.031 à 43.040	7/50
43.111 à 43.120	7/49
43.151 à 43.160	»
43.341 à 43.350	7/50
43.351 à 43.360	7/48
43.381 à 43.390	1/48
43.401 à 43.410	7/48
43.591 à 43.600	7/49
43.861 à 43.870	7/50
43.931 à 43.940	7/48
43.981 à 43.990	7/50
44.221 à 44.230	1/49
44.251 à 44.260	»
44.301 à 44.310	»
44.481 à 44.490	1/45
44.641 à 44.650	7/45
44.901 à 44.910	1/46
45.251 à 45.260	7/50
45.451 à 45.460	»
45.771 à 45.780	7/47
45.821 à 45.830	1/46
45.681 à 45.690	7/50
45.721 à 45.730	7/49
45.511 à 45.520	7/49
45.551 à 45.560	7/48
45.591 à 45.600	7/49

NUMEROS	DATES de remboursement.
45.901 à 45.910	7/48
45.961 à 45.970	1/49
45.971 à 45.980	7/42
46.001 à 46.010	1/49
46.011 à 46.020	7/49
46.091 à 46.100	7/48
46.121 à 46.130	1/37
46.391 à 46.400	7/50
46.501 à 46.510	7/49
46.561 à 46.570	»
46.621 à 46.630	7/50
46.741 à 46.750	»
46.771 à 46.780	1/47
46.851 à 46.860	7/50
46.901 à 46.910	»
46.951 à 46.960	7/49
46.981 à 46.990	7/50
47.161 à 47.170	1/46
47.221 à 47.230	1/48
47.311 à 47.320	1/49
47.401 à 47.410	7/49
47.421 à 47.430	7/50
47.771 à 47.780	7/44
47.821 à 47.830	7/50
47.841 à 47.850	1/44
47.881 à 47.890	7/46
47.931 à 47.940	7/50
47.971 à 47.980	1/48
47.981 à 47.990	1/49
48.101 à 48.110	7/50
48.261 à 48.270	1/48
48.331 à 48.340	7/46
48.351 à 48.360	7/48
48.511 à 48.520	7/50
48.581 à 48.590	1/47
48.691 à 48.700	7/47
48.771 à 48.780	7/50
48.901 à 48.910	»
49.111 à 49.120	»
49.361 à 49.370	7/49
49.391 à 49.400	7/50
49.601 à 49.610	7/47
49.621 à 49.630	1/48
49.791 à 49.800	7/48
49.981 à 49.990	1/48
50.101 à 50.110	1/49
50.181 à 50.190	7/50
50.521 à 50.530	7/47
50.561 à 50.570	7/45
50.721 à 50.730	1/44
51.041 à 51.050	7/45
51.131 à 51.140	1/46
51.251 à 51.260	7/49
51.321 à 51.330	7/50
51.351 à 51.360	7/45
51.361 à 51.370	1/33
51.471 à 51.480	7/49
51.501 à 51.510	7/48
51.561 à 51.570	»
51.641 à 51.650	7/50
51.691 à 51.700	»
51.721 à 51.730	1/47
51.761 à 51.770	7/50
51.861 à 51.870	1/49
51.911 à 51.920	»
51.951 à 51.960	7/47
52.011 à 52.020	7/50
52.091 à 52.100	7/49
52.341 à 52.350	»
52.451 à 52.460	»
52.591 à 52.600	»
52.731 à 52.740	7/50
52.811 à 52.820	7/49
53.051 à 53.060	»
53.161 à 53.170	7/50
53.611 à 53.620	1/45
54.101 à 54.110	1/45
54.121 à 54.130	7/50
54.131 à 54.140	1/49
54.891 à 54.900	7/49
54.931 à 54.940	»
55.321 à 55.330	»
55.481 à 55.490	7/47
55.641 à 55.650	7/50
55.671 à 55.680	7/49
55.841 à 55.850	7/43
56.231 à 56.240	7/49
56.451 à 56.460	7/47
56.471 à 56.480	7/50
56.481 à 56.490	1/48

NUMEROS	DATES de remboursement.
57.071 à 57.080	1/48
57.251 à 57.260	1/40
57.281 à 57.290	7/46
57.441 à 57.450	1/46
57.491 à 57.500	7/49
57.571 à 57.580	7/50
57.831 à 57.840	1/46
57.861 à 57.870	1/49
58.151 à 58.160	7/50
58.211 à 58.220	»
58.261 à 58.270	1/49
58.551 à 58.560	»
58.601 à 58.610	7/50
58.621 à 58.630	7/49
58.681 à 58.690	7/42
58.711 à 58.720	1/46
58.921 à 58.930	7/49
58.931 à 58.940	1/32
59.041 à 59.050	1/38
59.261 à 59.270	7/48
59.321 à 59.330	7/50
59.351 à 59.360	1/46
59.421 à 59.430	7/49
59.571 à 59.580	»
59.581 à 59.590	7/50
59.721 à 59.730	7/47
59.931 à 59.940	7/49
59.951 à 59.960	»
59.961 à 59.970	7/50
60.231 à 60.240	7/49
60.261 à 60.270	1/45
60.481 à 60.490	7/48
60.551 à 60.560	7/49
60.821 à 60.830	7/47
60.851 à 60.860	7/49
60.861 à 60.870	7/42
60.871 à 60.880	1/48
60.901 à 60.910	1/36
60.911 à 60.920	7/50
61.121 à 61.130	7/49
61.151 à 61.160	»
61.171 à 61.180	»
61.181 à 61.190	7/50
61.221 à 61.230	1/49
61.271 à 61.280	1/45
61.281 à 61.290	7/48
61.381 à 61.390	7/50
61.551 à 61.560	7/48
61.621 à 61.630	1/48
61.641 à 61.650	7/50
61.701 à 61.710	7/47
61.771 à 61.780	7/49
61.901 à 61.910	1/49
61.981 à 61.990	1/48
62.011 à 62.020	7/50
62.041 à 62.050	»
62.051 à 62.060	7/46
62.061 à 62.070	1/47
62.231 à 62.240	7/50
62.341 à 62.350	7/49
62.401 à 62.410	1/48
62.481 à 62.490	7/49
62.581 à 62.590	»
62.671 à 62.680	7/50
62.761 à 62.770	1/48
62.841 à 62.850	7/49
62.951 à 62.960	7/48
63.021 à 63.030	7/49
63.061 à 63.070	1/46
63.201 à 63.210	1/49
63.211 à 63.220	7/49
63.311 à 63.320	7/47
63.431 à 63.440	»
63.601 à 63.610	1/49
63.721 à 63.730	7/49
63.771 à 63.780	7/48
63.841 à 63.850	1/49
63.881 à 63.890	1/44
63.911 à 63.920	7/28
63.921 à 63.930	1/48
64.011 à 64.020	»
64.091 à 64.100	7/49
64.201 à 64.210	7/50
64.291 à 64.300	»
64.421 à 64.430	1/47
64.431 à 64.440	7/49
64.781 à 64.790	»
64.801 à 64.810	7/45
64.821 à 64.830	7/42
64.911 à 64.920	7/50
65.251 à 65.260	»
65.271 à 65.280	1/47

NUMEROS	DATES de remboursement.
65.281 à 65.290	1/45
65.331 à 65.340	1/43
65.361 à 65.370	7/49
65.371 à 65.380	7/50
65.421 à 65.430	»
65.471 à 65.480	7/45
65.661 à 65.670	7/50
65.701 à 65.710	7/49
65.721 à 65.730	1/49
65.731 à 65.740	1/44
65.881 à 65.890	7/47
65.951 à 65.960	1/45
66.071 à 66.080	7/43
66.151 à 66.160	7/48
66.201 à 66.210	7/50
66.241 à 66.250	1/49
66.291 à 66.300	7/50
66.301 à 66.310	»
66.341 à 66.350	7/49
66.481 à 66.490	7/50
66.541 à 66.550	7/48
66.561 à 66.570	1/49
66.591 à 66.600	7/50
66.741 à 66.750	7/49
66.801 à 66.810	1/48
66.851 à 66.860	7/49
66.861 à 66.870	7/45
67.151 à 67.160	7/48
67.231 à 67.240	7/50
67.271 à 67.280	»
67.691 à 67.700	7/49
67.741 à 67.750	7/50
67.791 à 67.800	1/47
67.861 à 67.870	7/48
67.981 à 67.990	7/49
68.091 à 68.100	»
68.171 à 68.180	»
68.271 à 68.280	7/50
68.461 à 68.470	1/49
68.721 à 68.730	7/50
68.821 à 68.830	1/45
68.911 à 68.920	7/49
68.931 à 68.940	1/44
68.941 à 68.950	7/47
68.971 à 68.980	7/46
68.991 à 69.000	1/48
69.111 à 69.120	7/50
69.231 à 69.240	»
69.411 à 69.420	7/45
69.441 à 69.450	7/50
69.571 à 69.580	1/46
69.611 à 69.620	7/47
69.671 à 69.680	7/49
69.711 à 69.720	»
69.761 à 69.770	»
69.791 à 69.800	1/49
69.911 à 69.920	7/49
69.921 à 69.930	1/49
70.131 à 70.140	7/49
70.211 à 70.220	7/48
70.261 à 70.270	7/50
70.281 à 70.290	»
70.371 à 70.380	7/49
70.441 à 70.450	»
70.461 à 70.470	1/49
70.571 à 70.580	7/50
70.621 à 70.630	1/48
70.911 à 70.920	1/47
71.231 à 71.240	7/49
71.281 à 71.290	7/50
71.721 à 71.730	7/50
71.781 à 71.790	1/49
71.791 à 71.800	1/47
71.801 à 71.810	1/48
71.811 à 71.820	7/46
71.861 à 71.870	7/50
71.941 à 71.950	1/49
72.081 à 72.090	7/44
72.091 à 72.100	7/49
72.231 à 72.240	7/50
72.271 à 72.280	1/45
72.351 à 72.360	7/49
72.361 à 72.370	7/50
72.521 à 72.530	7/50
72.631 à 72.640	1/49
72.691 à 72.700	7/50
73.191 à 73.200	7/49
73.221 à 73.230	7/50
73.281 à 73.290	1/44
73.451 à 73.460	1/49
73.551 à 73.560	7/50

NUMEROS	DATES de remboursement.
73.631 à 73.640	7/50
73.761 à 73.770	1/48
73.881 à 73.890	7/45
73.931 à 73.940	7/49
74.201 à 74.210	7/50
74.221 à 74.230	7/45
74.291 à 74.300	7/49
74.381 à 74.390	7/46
74.391 à 74.400	1/49
74.431 à 74.440	7/42
74.471 à 74.480	7/50
74.601 à 74.610	1/49
74.631 à 74.640	7/50
74.751 à 74.760	7/49
74.811 à 74.820	1/49
74.821 à 74.830	7/48
74.831 à 74.840	7/50
74.841 à 74.850	1/40
74.971 à 74.980	1/49
75.011 à 75.020	7/49
75.281 à 75.290	7/50
75.441 à 75.450	1/49
75.461 à 75.470	7/44
75.491 à 75.500	1/47
75.501 à 75.510	7/49
75.531 à 75.540	»
75.611 à 75.620	»
75.621 à 75.630	7/39
75.691 à 75.700	7/46
75.741 à 75.750	1/49
75.781 à 75.790	7/49
75.801 à 75.810	7/44
75.911 à 75.920	1/46
75.941 à 75.950	7/49
75.981 à 75.990	1/49
76.111 à 76.120	7/49
76.141 à 76.150	1/46
76.161 à 76.170	7/50
76.221 à 76.230	7/45
76.401 à 76.410	7/50
76.451 à 76.460	»
76.501 à 76.510	1/48
76.791 à 76.800	1/49
76.861 à 76.870	7/48
76.901 à 76.910	7/46
76.991 à 77.000	7/48
77.001 à 77.010	1/46
77.031 à 77.040	1/41
77.071 à 77.080	1/31
77.191 à 77.200	7/50
77.251 à 77.260	7/38
77.291 à 77.300	»
77.481 à 77.490	7/50
77.511 à 77.520	7/49
77.581 à 77.590	1/42
77.591 à 77.600	7/44
77.621 à 77.630	7/49
77.701 à 77.710	»
77.751 à 77.760	»
77.911 à 77.920	7/43
78.021 à 78.030	1/47
78.081 à 78.090	7/49
78.111 à 78.120	7/50
78.131 à 78.140	7/49
78.191 à 78.200	7/50
78.511 à 78.520	1/46
78.521 à 78.530	1/49
78.611 à 78.620	7/48
78.841 à 78.850	7/46
78.931 à 78.940	1/46
79.071 à 79.080	7/47
79.111 à 79.120	7/46
79.151 à 79.160	1/48
79.211 à 79.220	1/47
79.221 à 79.230	7/46
79.311 à 79.320	7/50
79.391 à 79.400	7/48
79.401 à 79.410	1/39
79.431 à 79.440	7/50
79.451 à 79.460	7/49
79.561 à 79.570	7/50
79.531 à 79.540	1/49
79.561 à 79.570	7/39
79.771 à 79.780	»
79.851 à 79.860	7/50
79.871 à 79.880	1/39
79.951 à 79.960	7/50
80.001 à 80.010	7/49
80.051 à 80.060	7/48
80.391 à 80.400	7/47
80.451 à 80.460	7/49

Obligations de la 2e série

NUMEROS	DATES de remboursement.
80.611 à 80.650	1/41
80.651 à 80.660	7/49
80.751 à 80.760	7/48
80.761 à 80.770	»
80.911 à 80.920	1/46
80.991 à 81.000	7/49
81.081 à 81.090	7/48
81.171 à 81.180	»
81.181 à 81.190	1/49
81.301 à 81.310	7/46
81.361 à 81.370	7/50
81.391 à 81.400	7/41
81.691 à 81.700	7/48
81.791 à 81.800	7/49
81.881 à 81.890	7/50
81.911 à 81.920	7/48
81.941 à 81.950	1/43
82.021 à 82.030	7/49
82.101 à 82.110	7/50
82.191 à 82.200	7/41
82.301 à 82.310	7/49
82.351 à 82.360	7/50
82.481 à 82.490	»
82.571 à 82.580	7/49
82.581 à 82.590	7/50
82.721 à 82.730	7/50
82.731 à 82.740	7/48
82.821 à 82.830	7/34
82.881 à 82.890	1/48
83.031 à 83.040	7/46
83.091 à 83.100	1/46
83.391 à 83.400	7/48
83.471 à 83.480	»
83.671 à 83.680	7/49
83.681 à 83.690	7/46
83.711 à 83.720	1/49
83.721 à 83.730	7/49
83.841 à 83.850	1/48
83.971 à 83.980	7/49
83.981 à 83.990	1/49
84.061 à 84.070	7/49
81.201 à 81.210	7/47
81.561 à 81.570	7/48
81.611 à 81.620	7/41
81.631 à 81.640	7/49
84.661 à 84.670	»
84.701 à 84.710	»
85.011 à 85.020	1/48
85.071 à 85.080	7/49
85.121 à 85.130	1/42
85.161 à 85.170	7/50
85.231 à 85.240	7/49
85.411 à 85.420	7/50
85.691 à 85.700	7/47
85.771 à 85.780	7/49
85.881 à 85.890	7/50
85.961 à 85.970	7/46
85.991 à 86.000	1/48
86.101 à 86.110	7/50
86.121 à 86.130	»
86.141 à 86.150	»
86.151 à 86.160	7/49
86.221 à 86.230	1/46
86.241 à 86.250	7/41
86.361 à 86.370	1/49
86.411 à 86.420	»
86.701 à 86.710	»
86.731 à 86.740	»
86.841 à 86.850	7/50
86.881 à 86.890	»
86.901 à 86.910	1/48
86.991 à 87.000	»
87.131 à 87.140	1/40
87.161 à 87.170	7/50
87.231 à 87.240	»
87.281 à 87.290	7/49
87.291 à 87.300	7/50
87.401 à 87.410	7/47
87.521 à 87.530	1/44
87.741 à 87.750	7/50
87.821 à 87.830	»
87.831 à 87.840	7/49
88.051 à 88.060	7/42
88.111 à 88.120	7/50
88.251 à 88.260	7/47
88.411 à 88.420	7/42
88.451 à 88.460	7/49
88.611 à 88.620	7/50
88.781 à 88.790	»
88.901 à 88.910	7/48
89.271 à 89.280	7/46
89.341 à 89.350	7/49
89.421 à 89.430	7/50
89.501 à 89.510	1/46
89.741 à 89.750	1/44
89.751 à 89.760	1/46
89.881 à 89.890	7/49
89.941 à 89.950	7/47
89.961 à 89.970	7/50
89.991 à 90.000	7/49
90.091 à 90.100	7/50
90.191 à 90.200	1/49
90.231 à 90.240	7/50
90.301 à 90.310	1/49
90.431 à 90.440	7/49
90.471 à 90.480	7/46
90.581 à 90.590	1/47
90.991 à 91.000	1/45
91.021 à 91.030	7/50
91.081 à 91.090	»
91.191 à 91.200	»
91.261 à 91.270	»
91.291 à 91.300	7/49
91.451 à 91.460	»
91.481 à 91.490	7/50
91.591 à 91.600	1/49
91.711 à 91.720	7/46
91.951 à 91.960	7/50
91.971 à 91.980	1/49
91.991 à 92.000	7/50
92.021 à 92.030	7/49
92.131 à 92.140	7/43
92.371 à 92.380	1/47
92.391 à 92.400	7/49
92.581 à 92.590	»
92.721 à 92.730	7/50
92.771 à 92.780	1/49
92.881 à 92.890	7/49
92.931 à 92.940	«
92.981 à 92.990	1/48
93.001 à 93.010	1/49
93.061 à 93.070	7/48
93.121 à 93.130	1/45
93.231 à 93.240	»
93.351 à 93.360	7/50
93.411 à 93.420	1/49
93.941 à 93.950	7/49
94.131 à 94.140	7/50
94.211 à 94.220	»
94.261 à 94.270	7/48
94.281 à 94.290	1/49
94.301 à 94.310	1/48
94.421 à 94.430	7/47
94.631 à 94.640	»
94.661 à 94.670	7/46
94.741 à 94.750	7/30
94.801 à 94.810	7/50
94.811 à 94.820	1/38
94.871 à 94.880	7/49
94.991 à 95.000	7/50
95.031 à 95.040	7/49
95.061 à 95.070	»
95.121 à 95.130	7/50
95.151 à 95.160	1/48
95.161 à 95.170	1/49
95.331 à 95.340	1/48
95.351 à 95.360	7/49
95.411 à 95.420	1/43
95.421 à 95.430	7/49
95.471 à 95.480	7/50
95.621 à 95.630	1/45
95.761 à 95.770	7/50
95.791 à 95.800	»
95.841 à 95.850	7/43
95.941 à 95.950	7/49
96.121 à 96.130	»
96.181 à 96.190	7/45
96.581 à 96.590	7/47
96.681 à 96.690	»
96.691 à 96.700	»
96.711 à 96.720	1/48
96.781 à 96.790	»
96.811 à 96.820	7/50
97.021 à 97.030	7/48
97.051 à 97.060	7/47
97.191 à 97.200	7/45
97.411 à 97.420	1/48
97.431 à 97.440	1/49
97.511 à 97.520	7/50
97.581 à 97.590	7/49
97.721 à 97.730	1/49
97.741 à 97.750	7/48
97.781 à 97.790	1/48
97.841 à 97.850	1/47
98.061 à 98.070	7/48
98.221 à 98.230	7/49
98.381 à 98.390	7/48
98.491 à 98.500	7/50
98.521 à 98.530	7/46
98.661 à 98.670	7/49
98.931 à 98.940	»
99.011 à 99.020	»
99.021 à 99.030	»
99.041 à 99.050	»
99.151 à 99.160	7/50
99.311 à 99.320	»
99.331 à 99.340	1/47
99.361 à 99.370	1/49
99.371 à 99.380	7/50
99.401 à 99.410	1/48
99.491 à 99.500	7/50
99.671 à 99.680	7/46
99.811 à 99.820	7/47
99.821 à 99.830	1/47
99.871 à 99.880	1/46
99.881 à 99.890	7/50
99.921 à 99.930	1/48
99.931 à 99.940	7/50

Obligations de la 3e série

NUMEROS	DATES de remboursement.
100.201 à 100.210	1/48
100.221 à 100.230	7/50
100.831 à 100.840	1/47
100.881 à 100.890	7/50
101.191 à 101.200	»
101.251 à 101.260	1/49
101.381 à 101.390	7/49
101.531 à 101.540	»
101.591 à 101.600	7/47
101.731 à 101.740	»
102.021 à 102.030	7/50
102.161 à 102.170	1/48
102.251 à 102.260	7/50
102.301 à 102.310	1/47
102.341 à 102.350	7/43
102.361 à 102.370	1/49
102.481 à 102.490	7/43
102.511 à 102.520	7/49
102.531 à 102.540	»
102.541 à 102.550	7/50
102.711 à 102.720	7/48
102.831 à 102.840	7/50
102.851 à 102.860	»
102.951 à 102.960	»
102.981 à 102.990	»
103.021 à 103.030	1/49
103.111 à 103.120	1/49
103.481 à 103.490	7/50
103.521 à 103.530	1/49
103.621 à 103.630	7/48
103.651 à 103.660	7/46
103.791 à 103.800	7/49
103.821 à 103.830	»
103.831 à 103.840	7/45
103.881 à 103.890	7/49
103.901 à 103.910	»
104.091 à 104.100	»
101.111 à 101.120	7/49
101.171 à 101.180	»
101.301 à 101.310	7/50
101.581 à 101.590	1/46
101.591 à 101.600	7/49
101.631 à 101.640	1/47
101.691 à 101.700	7/50
101.831 à 101.840	7/45
101.931 à 101.940	1/49
101.941 à 101.950	1/48
105.101 à 105.110	7/50
105.261 à 105.270	7/48
105.291 à 105.300	1/48
105.331 à 105.340	7/48
105.411 à 105.420	7/47
105.571 à 105.580	7/49
105.601 à 105.610	7/50
105.641 à 105.650	»
105.941 à 105.950	1/48
105.951 à 105.960	7/50
106.131 à 106.140	»
106.351 à 106.360	7/49
106.711 à 106.720	1/47
106.841 à 106.850	7/50
106.881 à 106.890	7/47
107.121 à 107.130	7/50
107.141 à 107.150	1/49
107.151 à 107.160	1/46
107.311 à 107.320	7/50
107.361 à 107.370	7/47
107.751 à 107.760	7/50
107.851 à 107.860	1/45
107.941 à 107.950	7/49
108.001 à 108.010	1/49
108.101 à 108.110	7/48
108.131 à 108.140	7/49
108.151 à 108.160	7/50
108.241 à 108.250	1/47
108.391 à 108.400	1/49
108.531 à 108.540	7/48
108.751 à 108.760	7/44
108.871 à 108.880	1/48
108.991 à 109.000	7/49
109.011 à 109.020	1/46
109.101 à 109.110	7/50
109.111 à 109.120	7/49
109.131 à 109.140	1/48
109.211 à 109.220	7/50
109.401 à 109.410	»
109.511 à 109.520	»
109.581 à 109.590	7/49
109.601 à 109.610	7/48
109.681 à 109.690	7/50
109.711 à 109.720	7/46
110.011 à 110.020	7/49
110.331 à 110.340	1/45
110.371 à 110.380	7/49
110.421 à 110.430	7/50
110.481 à 110.490	1/48
110.511 à 110.520	1/45
110.521 à 110.530	7/50
110.631 à 110.640	»
110.721 à 110.730	1/48
110.891 à 110.900	7/48
110.961 à 110.970	7/48
111.001 à 111.010	»
111.221 a 111.230	7/50
111.311 à 111.320	7/45
111.381 à 111.390	1/49
111.541 à 111.550	7/47
111.731 à 111.740	1/47
111.781 à 111.790	7/46
111.891 à 111.900	1/49
112.221 à 112.230	7/49
112.251 à 112.260	»
112.581 à 112.590	»
112.601 à 112.610	7/46
112.651 à 112.660	7/49
112.671 à 112.680	7/45
112.701 à 112.710	7/50
112.721 à 112.730	1/45
112.761 à 112.770	7/47
112.851 à 112.860	7/50
113.031 à 113.040	1/45
113.131 à 113.140	7/49
113.301 à 113.310	1/47
113.451 à 113.460	7/49
113.541 à 113.550	7/47
113.661 à 113.670	7/48
113.721 à 113.730	7/50
113.861 à 113.870	1/47
114.031 à 114.040	7/50
114.131 à 114.140	»
114.151 à 114.160	7/47
114.161 à 114.170	7/48
114.171 à 114.180	7/49
114.291 à 114.300	»
114.391 à 114.400	7/50
114.471 à 114.480	1/44
114.541 à 114.550	7/49
114.821 à 114.830	»
114.861 à 114.870	7/47
114.931 à 114.940	7/50
115.301 à 115.310	1/48
115.371 à 115.380	7/50
115.531 à 115.540	1/48
115.681 à 115.690	1/49
115.711 à 115.720	1/48
116.001 à 116.010	1/49
116.011 à 116.020	7/50
116.051 à 116.060	1/47
116.081 à 116.090	7/48
116.151 à 116.160	1/46
116.451 à 116.460	7/49
116.501 à 116.510	1/48
116.541 à 116.550	7/50
116.551 à 116.560	1/49
117.061 à 117.070	7/48
117.211 à 117.220	7/50
117.231 à 117.240	1/49
117.361 à 117.370	1/48
117.511 à 117.520	1/49
117.521 à 117.530	7/50
117.611 à 117.620	7/49
117.641 à 117.650	7/50
117.651 à 117.660	7/49
117.721 à 117.730	1/47
117.811 à 117.820	1/49
118.151 à 118.160	7/50
118.231 à 118.240	7/49
118.351 à 118.360	7/50
118.381 à 118.390	»
118.531 à 118.540	7/48
118.641 à 118.650	7/50
119.031 à 119.040	7/45
119.071 à 119.080	7/50
119.151 à 119.160	7/50
119.171 à 119.180	7/45
119.301 à 119.310	7/49
119.361 à 119.370	»
119.471 à 119.480	1/43
119.481 à 119.490	7/50
119.641 à 119.650	»
119.651 à 119.660	7/48
119.751 à 119.760	7/50
119.781 à 119.790	»

NUMEROS	DATES de rembour-sement.	NUMEROS	DATES de rembour-sement.	NUMEROS	DATES de rembour-sement.	NUMEROS	DATES de rembour-sement.	NUMEROS	DATES de rembour-sement.
OBLIGATIONS DE LA 4e SÉRIE									
120.171 à 120.180	7/49	125.061 à 125.070	7/49	128.771 à 128.780	7/49	131.891 à 131.900	1/46	135.941 à 135.950	7/42
120.431 à 120.440	7/50	125.431 à 125.440	7/50	128.831 à 128.840	1/48	132.051 à 132.060	1/49	136.401 à 136.410	7/50
120.451 à 120.460	»	125.511 à 125.520	7/49	128.941 à 128.950	»	132.071 à 132.080	7/49	136.581 à 136.590	7/49
120.551 à 120.560	»	125.521 à 125.530	7/50	128.981 à 128.990	7/50	132.121 à 132.130	1/47	136.771 à 136.780	7/45
121.671 à 121.680	7/49	125.621 à 125.630	»	129.001 à 129.010	7/49	132.131 à 132.140	7/49	136.851 à 136.860	7/49
121.811 à 121.820	7/50	125.781 à 125.790	»	129.081 à 129.090	7/50	132.601 à 132.610	1/45	137.031 à 137.040	1/49
121.931 à 121.940	1/49	125.801 à 125.810	»	129.201 à 129.210	7/46	132.621 à 132.630	7/49	137.351 à 137.360	»
122.041 à 122.050	7/50	125.971 à 125.980	1/45	129.251 à 129.260	7/50	132.631 à 132.640	7/45	137.571 à 137.580	7/45
122.271 à 122.280	»	126.041 à 126.050	7/49	129.281 à 129.290	»	133.031 à 133.040	»	137.581 à 137.590	1/48
122.321 à 122.330	»	126.081 à 126.090	»	129.301 à 129.310	1/48	133.541 à 133.550	7/46	137.721 à 137.730	7/50
122.351 à 122.360	1/49	126.181 à 126.190	»	129.411 à 129.420	7/49	133.761 à 133.770	7/49	137.771 à 137.780	7/49
122.401 à 122.410	7/50	126.251 à 126.260	7/50	129.511 à 129.520	»	133.801 à 133.810	»	137.841 à 137.850	»
122.621 à 122.630	7/49	126.291 à 126.300	»	129.941 à 129.950	»	133.841 à 133.850	1/48	138.101 à 138.110	7/50
122.891 à 122.900	1/49	126.321 à 126.330	7/47	130.221 à 130.230	7/48	133.871 à 133.880	7/49	138.341 à 138.350	1/49
122.921 à 122.930	7/50	126.371 à 126.380	7/46	130.361 à 130.370	»	134.211 à 134.220	7/50	138.551 à 138.560	7/50
122.941 à 122.950	»	126.401 à 126.410	7/45	130.371 à 130.380	1/42	134.311 à 134.320	»	138.561 à 138.570	7/50
123.101 à 123.110	7/48	126.801 à 126.810	7/50	130.531 à 130.540	7/46	134.321 à 134.330	7/48	138.701 à 138.710	1/49
123.201 à 123.210	7/49	126.881 à 126.890	7/49	130.561 à 130.570	7/50	134.431 à 134.440	7/50	138.751 à 138.760	7/47
123.281 à 123.290	1/49	126.961 à 126.970	1/46	130.641 à 130.650	7/49	134.471 à 134.480	7/48	138.791 à 138.800	7/50
123.451 à 123.460	7/50	127.021 à 127.030	7/49	130.751 à 130.760	7/47	134.691 à 134.700	7/50	138.911 à 138.920	7/49
123.471 à 123.480	1/49	127.281 à 127.290	7/48	130.761 à 130.770	7/49	134.961 à 134.970	1/48	139.141 à 139.150	7/47
123.591 à 123.600	7/50	127.351 à 127.360	7/50	130.921 à 130.930	1/47	135.071 à 135.080	7/50	139.311 à 139.320	1/49
123.731 à 123.740	»	127.441 à 127.450	7/48	131.001 à 131.010	7/47	135.161 à 135.170	1/49	139.461 à 139.470	7/48
123.791 à 123.800	»	127.531 à 127.540	7/49	131.031 à 131.040	7/49	135.211 à 135.220	7/49	139.481 à 139.490	7/50
123.801 à 123.810	7/48	127.781 à 127.790	7/50	131.061 à 131.070	»	135.221 à 135.230	1/47	139.491 à 139.500	7/48
124.181 à 124.190	7/49	127.841 à 127.850	7/48	131.081 à 131.090	7/50	135.251 à 135.260	7/50	139.501 à 139.510	»
124.411 à 124.420	»	128.201 à 128.210	7/50	131.091 à 131.100	1/48	135.341 à 135.350	1/48	139.571 à 139.580	7/50
124.421 à 124.430	»	128.281 à 128.290	7/46	131.291 à 131.300	7/49	135.421 à 135.430	7/48	139.891 à 139.900	7/50
124.471 à 124.480	7/48	128.391 à 128.400	1/49	131.311 à 131.320	1/45	135.481 à 135.490	»	139.901 à 139.910	7/48
124.531 à 124.540	7/50	128.451 à 128.460	7/50	131.431 à 131.440	7/50	135.591 à 135.600	7/46	139.931 à 139.940	7/50
124.541 à 124.550	»	128.461 à 128.470	»	131.541 à 131.550	7/49	135.701 à 135.710	7/50	139.941 à 139.950	7/48
124.591 à 124.600	»	128.491 à 128.500	»	131.651 à 131.660	1/49	135.731 à 135.740	7/48	139.971 à 139.980	1/48
124.941 à 124.950	»	128.741 à 128.750	1/49	131.801 à 131.810	7/49	135.841 à 135.850	7/49		

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société Electro-Métallurgie d'Auvergne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 128, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)

R. C.: Seine B 236292.

Les propriétaires d'obligations 4 1/2 0/0 1930 sont informés que la totalité des titres restant en circulation à ce jour seront remboursés d'office le 1er juillet 1950, coupon du 1er janvier 1951 attaché.

AVIS DIVERS

L'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme de distribution d'électricité de Blanzac et extensions, dont le siège est à Mouthiers (Charente), actuellement en liquidation, qui devait avoir lieu le lundi 10 juillet 1950, à dix heures, à Mouthiers, en l'étude de Me Bourguet, notaire, n'aura pas lieu.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Kestenbaum (Noé-Henri), né à Paris (11e) le 18 avril 1920, employé de commerce, demeurant à Paris, rue des Trois-Bornes, 19, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir la francisation de son nom patronymique, en vertu de la loi n° 50-399 du 3 avril 1950, afin de pouvoir s'appeler dorénavant Chataignier (Noé-Henri).

M. Doignon (Max), né le 1er juillet 1922 à Toulon, demeurant 52, rue des Tiercelins, à Nancy, agissant au nom de ses enfants mineurs: Francis Doignon, né le 6 octobre 1944, et Sophie Doignon, née le 7 décembre 1946, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de Tournier.

M. Marian Wytrykowski, boulanger, né à Zezno (Pologne) le 7 octobre 1920, demeurant 1, rue Schubert, à Hagondange (Moselle), naturalisé par décret n° 20723 x 49 du 30 décembre 1949, présente une requête au garde des sceaux pour lui et son épouse Hélène, née Anioskiewicz, née à Marange-Silvange (Moselle), à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Wytry.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

5 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association de propagande pour le sport et le tourisme** modifie ses statuts et transfère son siège social du 51, rue de la Harpe, au 43, rue du Docteur-Roux, Paris.

7 juin 1950. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud, Alger. **Coopérative militaire du territoire d'Ain-Sefra.** But: réaliser au bénéfice des membres de la coopérative des économies sur leurs dépenses de consommation (alimentation, chauffage, éclairage, habillement) par l'achat en commun de denrées, vivres et objets de consommation courante. Siège social: chez le président, à Colomb-Béchar.

7 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association sportive mazérienne.** But: éducation physique, sports. Siège social: 47, rue du Vieux-Pont, Mazères.

7 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. Association **Rhin et Danube** (section de Condom). But: regroupement des adhérents; aide morale et matérielle aux victimes de la guerre ou à leurs ayants droit; perpétuer le culte du souvenir; représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics. Siège social: café des Mille-Colonnes, rue Gambetta, Condom.

8 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Association dite **Les Bleuets.** Modification des statuts. Siège social: lycée de garçons de Périgueux.

8 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Syndicat communal des propriétaires riverains de pêche et de pisciculture du Gland.** But: assurer aux propriétaires le respect des droits de toutes les parcelles de terrain qu'ils possèdent en bordure du Gland; réprimer le braconnage et assurer la surveillance; protéger les récoltes et défendre les intérêts généraux des propriétaires auprès des pouvoirs publics et devant toutes juridictions. Siège social: mairie de Saint-Boys.

9 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Chasse du hameau d'Ogny.** But: syndiquer les propriétaires cultivateurs et habitants du hameau en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: chez M. Grignard, à Ogny, par Marcilly-Ogny.

10 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Comité des gorges d'Oppedette.** But: faire connaître et aménager les gorges du Calavon, à Oppedette. Siège social: mairie d'Oppedette.

10 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société musicale et d'éducation populaire musicale de Grand-Fayt.** But: développer l'art musical. Siège social: mairie de Grand-Fayt.

10 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. Union fédérale **Les Amis des vieux.** But: prendre, susciter, puis coordonner toutes initiatives privées ayant pour but l'organisation de repas pour des vieillards choisis parmi les malheureux et les déshérités, sans distinction d'opinion ou de foi. Siège social: 52, rue Taitbout, Paris.

13 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **La Couline sarthoise.** But: recherche des diverses expressions du folk-lore sarthois et leur diffusion. Siège social: chez Mme Lemaitre, 100, Grande-Rue, le Mans.

13 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Gers. **Amicale laïque de la jeunesse d'Ordan-Larroque.** But: organiser, à l'intention de ses membres et des habitants de la commune, toutes manifestations destinées à récréer, instruire ou éduquer. Siège social: mairie d'Ordan-Larroque.

13 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Tounes,** association d'entr'aide aux étudiants et aux artisans de Tunisie en France. But: contribuer, en dehors de toute préoccupation d'ordre politique ou confessionnel, à resserrer les liens entre la France et la Tunisie. Siège social: 23, rue d'Aboukir, Paris.

14 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association de prévoyance des mensuels non cadres de la Régie nationale des usines Renault.** But: grouper des adhérents en vue d'étudier et de mettre en œuvre un régime de prévoyance. Siège social: 87, rue de Richelieu, Paris.

14 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association de prévoyance des cadres assimilés et agents de maîtrise de la Régie nationale des usines Renault.** But: grouper des adhérents en vue d'étudier et de mettre en œuvre un régime de prévoyance. Siège social: 87, rue de Richelieu, Paris.

15 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. Société de pêche **Le Brochet du Serein.** But: arrêt du braconnage et repeuplement de la rivière et, à l'occasion, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Montberthault.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **La Boule sulfureuse.** But: société sportive boulisto de bienfaisance. Siège social: café du Commerce, à Gréoux-les-Bains.

15 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Association locale du mouvement national d'épargne de Monclar-d'Agenais.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Monclar-d'Agenais.

16 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fanfare des anciens combattants du 16e (F. A. C. 16e).** But: musique. Siège social: 5, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris.

17 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Association sportive Job-la Moulasse.** But: pratique des sports en commun. Siège social: usine de la Moulasse, à Eycheil.

17 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Béthune. **Société d'entr'aide à l'enfance malheureuse de Libercourt.** But: dépistage des enfants malheureux. Siège social: mairie de Libercourt.

17 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Amicale des anciens élèves des écoles publiques de Marthod.** But: entretenir des relations amicales entre anciens élèves et aider les œuvres scolaires. Siège social: mairie de Marthod.

17 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt **Association locale du mouvement national d'épargne de la Tour-d'Aigues.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de la Tour-d'Aigues.

17 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association locale du mouvement national d'épargne de Villapourçon.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Villapourçon.

18 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Arleuf.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Arleuf.

19 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. La Ligue du personnel de la Compagnie internationale des wagons-lits en France (œuvre d'éducation et de philanthropie en faveur de l'hygiène) change son titre, qui devient **Centre médical ferroviaire (Ligue en faveur de l'hygiène et contre les maladies sociales),** et transfère son siège social du 23 au 25, rue Ballu, Paris.

19 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association locale du mouvement national d'épargne de Jonquières.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Jonquières.

19 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association locale du mouvement national d'épargne du canton du Bois-d'Oingt.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie du Bois-d'Oingt

20 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Nice. **Association locale du mouvement national d'épargne du canton de Saint-Etienne-de-Tinée.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Etienne-de-Tinée.

20 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Loiret. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Artenay.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Artenay.

20 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Faciale-Nouveautés.** But: fourniture des timbres-poste de France et des colonies françaises à la valeur faciale. Siège social: 57, rue des Vinaigriers, Paris.

21 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Société algérienne d'encouragement aux courses de sloughis et autres lévriers.** But: organisation de toutes courses et manifestations sportives de lévriers. Siège social: hôtel Aletti, Alger.

21 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union des collectionneurs.** But: conseiller les collectionneurs et venir en aide aux artistes. Siège social: 10, rue de la Pépinière, Paris.

21 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. La Confédération nationale des locataires et des usagers du gaz et de l'électricité de France change son titre, qui devient **Confédération nationale des locataires et des usagers de l'eau, du gaz et de l'électricité.** Siège social: 23, rue Arthur-Rozier, Paris.

23 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association locale du mouvement national d'épargne de Monteux.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Monteux.

23 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association locale du mouvement national d'épargne du Pontet.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie du Pontet.

24 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Vaucluse **Association locale du mouvement national d'épargne de Lapalud.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Lapalud.

26 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Société d'agriculture de l'Avallonnais.** But: seconder dans l'Avallonnais le développement des progrès de l'agriculture sous les formes les plus diverses; encourager la culture et l'élevage. Siège social: 6, rue de Lyon, Avallon.

26 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Syndicat des personnes sinistrées par l'inondation des 23 et 24 mai 1950.** But: défendre les intérêts des personnes lésées par les inondations précitées. Siège social: mairie de Barlin.

27 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Doubs. **La Saint-Hubert de Flangebouche.** But: protection du gibier. Siège social: mairie de Flangebouche.

27 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. Association **L'Education familiale.** But: créer, entretenir, protéger, développer et propager des œuvres d'éducation populaire, des patronages, des œuvres scolaires et postscolaires de toute nature sur le territoire de Rocabey-Saint-Malo. Siège social: rue Jules-Ferry, Saint-Malo.

29 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Foyer rural de la commune de l'Alma, groupement sportif de l'Alma.** But: information technique; émancipation intellectuelle et sociale de la jeunesse. Siège social: mairie de l'Alma.

1er juillet 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Œuvre Sainte-Roseline.** But: colonie de vacances; éducation populaire. Siège social: 41, rue Trachel, Nice.

3 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité nantais d'art dramatique.** But: favoriser le développement de l'art dramatique à Nantes. Siège social: mairie de Nantes.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

1er juin 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 29 juin 1950.) **Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires.** But: faciliter aux élèves l'acquisition des langues étrangères et la connaissance des civilisations étrangères et contribuer ainsi à leur éducation internationale. Siège social: 29, rue d'Ulm, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.